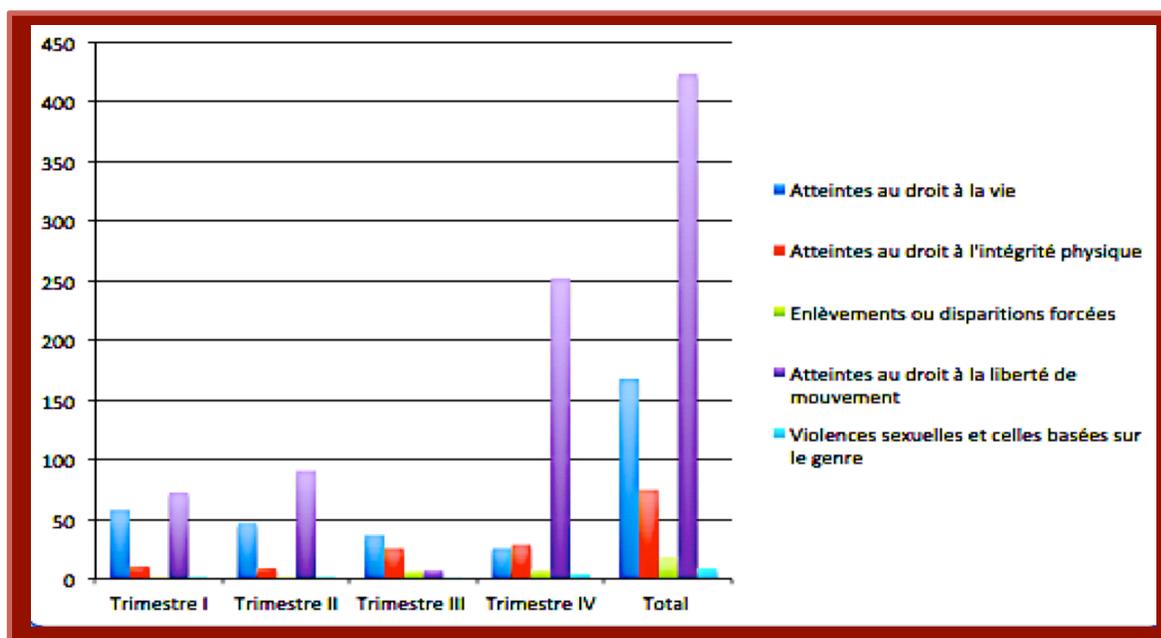


**Rapport annuel sur la situation des droits de l'homme**  
**Edition 2023**

**BURUNDI**

**PROMOUVOIR L'ETAT DE DROIT PAR LE DIALOGUE INCLUSIF À L'ÉCHELLE NATIONALE, RÉGIONALE ET INTERNATIONALE**



*Graphique des tendances des violations des droits de l'homme au cours de l'année 2023*

## Table des matières

---

I.	CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE, ECONOMIQUE ET RÉGIONAL	3
A.	Des violations constantes des libertés publiques	3
B.	Une économie marquée par des pénuries croissantes au détriment des consommateurs	5
C.	Une attitude ambiguë des autorités burundaises face au conflit en RDC et au mouvement rebelle burundais Red-Tabara	6
II.	ÉVOLUTION DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DE L'ANNÉE 2023	8
A.	Atteintes au droit à la vie	10
1.	<i>Corps sans vie retrouvés abandonnés dans la nature</i>	11
2.	<i>Cas des victimes d'assassinats ciblés et identifiées dans le voisinage</i>	14
3.	<i>Cas d'assassinats dont les auteurs sont identifiés</i>	18
B.	Cas d'atteintes au droit à l'intégrité physique	23
C.	Atteintes au droit à la liberté de mouvement : Arrestations arbitraires et détentions	28
1.	<i>Cas d'arrestations arbitraires opérées par des policiers</i>	28
2.	<i>Cas d'arrestations arbitraires opérées par le SNR</i>	30
3.	<i>Cas d'arrestations arbitraires opérées par les magistrats</i>	33
D.	Enlèvements et disparitions forcées	35
E.	Violences sexuelles basées sur le genre	36
III.	CONCLUSION	39
IV.	RECOMMANDATIONS	40
A.	Au Gouvernement du Burundi	40
B.	Aux pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est	40
C.	A la communauté internationale	41

## I. CONTEXTE SOCIO-POLITIQUE, ECONOMIQUE ET RÉGIONAL

En décembre 2023, le Président de la République, Evariste Ndayishimiye, a réaffirmé l'engagement de son Gouvernement selon lequel « *la protection des droits de l'homme reste le cheval de bataille pour le Burundi* » tout en rassurant que la célébration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, le 10 décembre 2023 est arrivée « *au moment où le Burundi s'attèle à la recherche du bien-être de tous, sans discrimination aucune* ». <sup>1</sup>

Mais en réalité, les violations antérieures des droits de l'homme ont persisté au cours de l'année 2023, d'une part et, d'autre part, de nouveaux développements politiques internes et régionaux ont eu lieu avec un impact négatif sur les libertés et droits fondamentaux.

Parmi les faits marquants du contexte de l'année 2023 figurent des violations constantes des libertés politiques, une économie marquée par des pénuries croissantes au détriment des consommateurs et une attitude ambiguë des autorités burundaises face au conflit en RDC et au mouvement rebelle burundais Red-Tabara.

### A. Des violations constantes des libertés publiques

Le verrouillage de l'espace démocratique reste un obstacle majeur pour le fonctionnement libre des partis politiques de l'opposition et des organisations indépendantes de la société civile, dont la majorité des responsables ont pris le chemin de l'exil depuis l'éclatement de la crise en 2015.

En 2023, la situation s'est détériorée au fur et à mesure de l'évolution vers le double processus électoral en vue de 2025 (élections législatives, communales et collinaires) et de 2027 (élections présidentielles). En effet, depuis le 2 juin 2023, le Ministre de l'Intérieur, Martin Niteretse, a pris la décision de suspendre les activités du principal parti de l'opposition qui reste au pays, CNL (Congrès National pour la Liberté), dirigé par Agathon Rwasa, sur tout le territoire national, sous le prétexte d'une crise interne au parti.

Cette mesure a servi d'alibi aux autorités politico-administratives pour justifier les tracasseries politico-judiciaires dont les militants du CNL ont fait l'objet sous prétexte de tenue des réunions présumées illégales dans certaines localités du pays.

Entre-temps, une nouvelle Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), dominée par des proches du parti CNDD-FDD<sup>2</sup>, a été votée par les deux chambres du Parlement le 6 décembre 2023. Une partie des députés du parti CNL et d'autres acteurs

---

<sup>1</sup> Bulletin de Justice, N° 65 du 30 décembre 2023, SPÉCIAL : **75ème ANNIVERSAIRE DE LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME : Un état des lieux toujours préoccupant au Burundi selon les Défenseurs des droits humains**, Lien : [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/12/Bulletin\\_Justice\\_65\\_12\\_23.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/12/Bulletin_Justice_65_12_23.pdf)

<sup>2</sup> Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie.

politiques et de la société civile n'ont pas tardé à remettre en question la neutralité et l'indépendance de l'équipe.<sup>3</sup>

De facto, le CNDD-FDD se positionne comme parti unique car d'autres opposants politiques restent en exil et ne peuvent plus rentrer pour la compétition électorale, faute de dialogue inclusif et effectif sur la réhabilitation de l'Accord d'Arusha qui constitue le point de départ de la crise.

En matière de liberté de la presse, l'événement emblématique d'entrave au droit d'expression a été la condamnation injuste, le 2 mai 2023, de la journaliste Floriane Irangabiye de « *Radio Igicaniro*<sup>4</sup> » émettant en ligne, à une peine de 10 ans d'emprisonnement par la Cour d'Appel de Bujumbura Mairie à Bujumbura pour « *atteinte à l'intégrité du territoire national* ». La même peine avait été prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Mukaza le 3 janvier 2023. Cette journaliste a été arrêtée arbitrairement le 30 août 2022 juste après sa rentrée du Rwanda où elle habitait depuis plusieurs années.

Un autre cas illustratif du verrouillage de l'espace démocratique est l'arrestation de cinq défenseurs des droits de l'homme, le 14 février 2023, œuvrant dans des organisations partenaires de l'ONG Avocats Sans Frontières (ASF) par des agents du Service National de Renseignement (SNR) alors que quatre d'entre eux s'apprêtaient à prendre un avion pour Kampala en Ouganda, depuis l'aéroport international de Bujumbura, pour une réunion.<sup>5</sup> Ils ont fort heureusement été libérés le 28 avril 2023 après avoir comparu, le 27 février, devant le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa en itinérance à la prison centrale de Mpimba.

C'est également au cours du mois de février 2023 que 23 acteurs de la société civile, dont des responsables d'une ONG locale de lutte contre le VIH-Sida et qui promeut l'entrepreneuriat des jeunes, « MUCO BURUNDI », ont été arrêtés arbitrairement en province de Gitega alors qu'ils étaient dans un séminaire sur « *l'entrepreneuriat des jeunes* ». Ils étaient abusivement accusés de promouvoir l'homosexualité.<sup>6</sup>

Au cours d'une conférence de presse, le 29 décembre 2023, le Président Evariste Ndayishimiye a tenu des propos incendiaires, invitant le public à lapider les homosexuels avec des pierres, en violation de la loi, car le code pénal prévoit, dans son article 590,

---

<sup>3</sup> SOS-MÉDIAS BURUNDI, 7 décembre 2023, **Burundi: le pays a une nouvelle équipe de la commission électorale**, Lien : <https://www.sosmediasburundi.org/2023/12/07/burundi-le-pays-a-une-nouvelle-equipe-de-la-commission-electorale/>

<sup>4</sup> <https://www.youtube.com/channel/UCecMZHNWcxXeIN8dB1UoEWw>

<sup>5</sup> Il s'agit de Me Sonia Ndikumasabo (présidente de l'Association des Femmes Juristes du Burundi « AFJB »), Audace Havyarimana (représentant légal de l'Association pour la Paix et la promotion des Droits de l'Homme « APDH ») ; Sylvana Inamahoro (directrice exécutive de l'APDH) et Marie Emerusabe (coordinatrice générale de l'AFJB). Un autre défenseur, Prosper Runyange, coordonnateur du projet foncier au sein de l'APDH, a en outre été arrêté plus tard en province de Ngozi au Nord du pays.

<sup>6</sup> Rapport du premier trimestre 2023.

pour les cas d'homosexualité, « *une peine de servitude pénale d'un an à trois ans et d'une amende de cinquante mille à cent mille francs burundais ou d'une de ces peines seulement* »<sup>7</sup>

Il est à déplorer en outre que le pouvoir judiciaire, pourtant habilité à mettre fin au cercle vicieux des violations des droits et libertés fondamentales, accuse un manque notoire d'indépendance vis-à-vis de l'exécutif et du parti présidentiel CNDD-FDD. A ce propos, certains magistrats dénoncent l'ingérence de l'Exécutif dans les affaires de la Justice du fait que les responsables nommés dans les différentes juridictions du pays sont des militants zélés du parti au pouvoir.<sup>8</sup>

Pendant ce temps, le Gouvernement burundais continue à faire preuve de manque de volonté politique dans la collaboration avec certains mécanismes internationaux de protection des droits humains en s'obstinant dans son refus de collaborer avec le Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

De même, en dates du 3 et 4 juillet 2023, la délégation gouvernementale a boycotté la session du Comité des droits de l'homme qui allait évaluer la mise en œuvre des droits civils et politiques au Burundi. Le prétexte avancé était la présence de défenseurs des droits humains qu'elle qualifiait de « *criminels condamnés au Burundi* », dont Maître Armel Niyongere, président de l'organisation « Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture au Burundi (ACAT-Burundi) ».<sup>9</sup>

## **B. Une économie marquée par des pénuries croissantes au détriment des consommateurs**

Sur le plan économique, le Burundi a continué à faire face à la pénurie des devises et des produits pétroliers qui se répercutent négativement sur les conditions de vie de la population. Lors des questions orales au Sénat sur le manque de carburant, le 20 décembre 2023, la ministre du Commerce, Chantal Nijimbere, a déclaré : « *Il n'y a pas assez de devises. Sinon, on pourrait même constituer des stocks stratégiques. Des stocks pouvant couvrir des mois. Voire une année* ».<sup>10</sup>

Cette situation est aggravée par l'inflation toujours galopante avec la dynamique des prix se caractérisant par des niveaux instables atteignant deux chiffres. Ainsi, sur la période 2016-2023/2024, le Burundi a connu un taux d'inflation très volatile passant de 1,0 % en 2018/2019 jusqu'à 26,3 % en juin 2023. Cette inflation a été plus élevée pour les

<sup>7</sup> Loi n°1/27 du 29 décembre 2017 portant révision du Code pénal] Lien : [https://assemblee.bi/IMG/pdf/N°27 du 29 décembre 2017.pdf](https://assemblee.bi/IMG/pdf/N°27_du_29_décembre_2017.pdf)

<sup>8</sup> IWACU, 27 septembre 2023, **Mauvaise administration de la justice : Des responsabilités partagées**  
Lien: <https://www.iwacu-burundi.org/mauvaise-administration-de-la-justice-des-responsabilitespartagees/>

<sup>9</sup> Sos-Torture Burundi, 31 juillet 2023, **Le Gouvernement burundais doit mettre fin au mépris des droits humains**, Lien [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/07/Bulletin\\_Justice\\_N060\\_31-07-2023.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/07/Bulletin_Justice_N060_31-07-2023.pdf)

<sup>10</sup> 1.3.4.1.1 IWACU, 26/12/2023, **Pénurie de carburant : aveu d'impuissance...**<https://www.iwacu-burundi.org/penurie-de-carburant-aveu-dimpuissance/>

produits alimentaires avec 13 % en juillet 2019 et 24,6 % en juillet 2022, et pour l'énergie, le carburant et le combustible avec 10 % et 9,5 % sur ces mêmes périodes.<sup>11</sup>

Afin de pallier les effets de cette conjoncture difficile, le Burundi a renforcé, au cours du mois d'avril 2023, la coopération avec les partenaires techniques et financiers en concluant notamment avec le Fonds Monétaire International (FMI) un accord ad-referendum sur un programme de 40 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) « *en vue de soutenir la reprise économique après une série de chocs, à rétablir la viabilité extérieure et à renforcer la viabilité de la dette, tout en créant de l'espace budgétaire pour assurer une croissance accélérée et inclusive* »<sup>12</sup>

### **C. Une attitude ambiguë des autorités burundaises face au conflit en RDC et au mouvement rebelle burundais Red-Tabara**

Sur le plan régional, le Président burundais, Evariste Ndayishimiye, a terminé son mandat à la présidence de l'East African Community (EAC) qu'il exerçait depuis juillet 2022, en passant le flambeau à son homologue du Soudan du Sud, Salva Kiir, en novembre 2023.

L'élection du Burundi à la présidence de cette organisation régionale avait été perçue comme un pas important vers la fin de l'isolement du pays après la crise de 2015, illustrée par différentes rencontres régionales organisées par le Burundi.

C'est ainsi qu'en date du le 4 février 2023, le 20<sup>ème</sup> Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat de la Communauté Est Africaine (EAC) s'est tenu à Bujumbura sous la présidence du chef de l'Etat Burundais dont l'objet était entre autres d'évaluer la situation sécuritaire à l'est de la RDC et le déploiement urgent d'une force régionale pour aider à contenir et si nécessaire, combattre les forces négatives.<sup>13</sup>

Le Burundi déploiera par la suite ses troupes au Nord-Kivu le 5 mars 2023 dans le cadre l'East African Community (EAC).<sup>14</sup> Mais les premières troupes burundaises avaient également été envoyées, depuis le 15 août 2022, au Sud-Kivu pour lutter contre les groupes armés burundais du RED-Tabara et du Front de libération nationale (FNL).<sup>15</sup>

---

<sup>11</sup> Unicef, Burundi, Analyse budgétaire, 2023-2024, [https://www.unicef.org/burundi/media/4591/file/FRA\\_National%20Budget%20Brief%202023-24.pdf](https://www.unicef.org/burundi/media/4591/file/FRA_National%20Budget%20Brief%202023-24.pdf)

<sup>12</sup> FMI, 10 avril 2023, **Les services du FMI et le Burundi concluent un accord ad-referendum sur un programme de 40 mois au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)** Lien : <https://www.imf.org/fr/News/Articles/2023/04/10/pr23113-imf-reaches-staff-level-agreement-on-a-40-month-extended-credit-facility-with-burundi>

<sup>13</sup> IWACU, 04/12/2023, **Présidence burundaise de l'EAC : Fin de l'isolement et après ?** Lien : <https://www.iwacu-burundi.org/presidence-burundaise-de-leac-fin-de-lisolement-et-apres/>

<sup>14</sup> POLITICO, 7 MARS 2023 Nord-Kivu: les troupes burundaises déployées à Sake, Lien : <https://www.politico.cd/encontinu/2023/03/07/nord-kivu-les-troupes-burundaises-deployees-a-sake.html/129579/>

<sup>15</sup> Le Monde, 16 Août 2022, Des soldats burundais déployés dans l'est de la RDC pour traquer les groupes armés, Lien : [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/08/16/des-soldats-burundais-deployes-dans-l-est-de-la-rdc-pour-traquer-les-groupes-armes\\_6138159\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/08/16/des-soldats-burundais-deployes-dans-l-est-de-la-rdc-pour-traquer-les-groupes-armes_6138159_3212.html)

Cependant, au Nord Kivu, le Burundi ne tardera pas de se heurter au défi de positionnement en raison de son attitude ambiguë face au conflit meurtrier entre les Forces armées congolaises (FARDC) et les rebelles du M23 car, en plus de son profil de médiateur dans le cadre des forces de l'EAC, le Président burundais Evariste Ndayishimiye a signé avec la RDC à Kinshasa un protocole d'accord en matière de défense et de sécurité, le 28 août 2023.<sup>16</sup>

En conséquence, la présence des forces burundaises dans deux missions contradictoires sur la paix au Nord-Kivu, à la fois dans le cadre de l'EAC (*dont la mission a pris officiellement fin en décembre 2023*), et aux côtés des Forces congolaises contre la rébellion du M23, présumée soutenue par le Rwanda selon Kinshasa, accusation réfutée par Kigali, semait la confusion sur le rôle véritable du Burundi dans la recherche de la paix en RDC.

C'est dans ce contexte de tension entre la RDC et le Rwanda qu'une attaque armée meurtrière, revendiquée par le mouvement rebelle burundais Red-Tabara, a été perpétrée dans la localité de Vugizo en zone de Gatumba, dans la commune de Mutimbuzi tout près de la frontière avec la RD Congo le 22 décembre 2023, occasionnant la mort d'au moins vingt-sept (27) personnes dont 20 civils, 4 policiers et 3 militaires.<sup>17</sup>

A l'instar de son homologue congolais Président Félix Tshisekedi qui accuse le Rwanda de soutenir le M23, le Président Evariste Ndayishimiye, a accusé Kigali de soutenir les rebelles burundais de Red-Tabara, en déclarant qu'ils « **sont logés, ravitaillés et financés par le Rwanda** », lors d'une conférence publique animée vendredi 29 décembre 2023 en province de Cankuzo. Le Gouvernement rwandais a aussitôt « **rejeté catégoriquement les accusations burundaises de soutien aux rebelles burundais basés dans l'est de la République démocratique du Congo, RDC** »<sup>18</sup>

Bref, l'année 2023 s'est terminée sur le renforcement de la coopération politico-militaire entre le Burundi et République démocratique du Congo (RDC) d'une part et, d'autre part, sur un regain de tension diplomatique entre le Rwanda et le Burundi, après quelques années d'espoir de reprise de la coopération entre les deux pays depuis l'alternance politique de 2020. Cette nouvelle crise diplomatique s'est vite matérialisée au début de janvier 2024 par la décision du Burundi de fermer les frontières terrestres avec le Rwanda, principalement au préjudice de nombreux utilisateurs réguliers des voies routières entre les deux pays.

---

<sup>16</sup> RFI, 28 Août 2023, **La RDC et le Burundi signent un accord de coopération sécuritaire**, Lien : <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20230829-accord-s%C3%A9curitaire-entre-la-rdc-et-le-burundi>

<sup>17</sup> SOS-TORTURE BURUNDI, 24 Décembre 2024, **RAPPORT N° 419 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 24 DECEMBRE 2023** [https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/12/Rapport\\_hebdomadaire-no\\_419-.pdf](https://sostortureburundi.org/wp-content/uploads/2023/12/Rapport_hebdomadaire-no_419-.pdf)

<sup>18</sup> AA, 30.12.2023, **Le Rwanda rejette les accusations du Burundi sur son présumé soutien à des rebelles burundais** Lien : <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/le-rwanda-rejette-les-accusations-du-burundi-sur-son-pr%C3%A9sum%C3%A9-soutien-%C3%A0-des-rebelles-burundais/3096172>

## II. ÉVOLUTION DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DE L'ANNÉE 2023

Concernant l'évolution de la situation des droits de l'homme au cours de l'année 2023, 424 cas d'arrestations et détentions arbitraires constituent la proportion la plus élevée, soit 61% par rapport aux autres violations, à savoir : 168 cas d'atteintes au droit à la vie (24%), 75 cas d'atteintes au droit à l'intégrité physique (10%), 18 cas d'enlèvements et disparitions forcées (2%) et 9 cas de violences sexuelles basées sur le genre (1%).

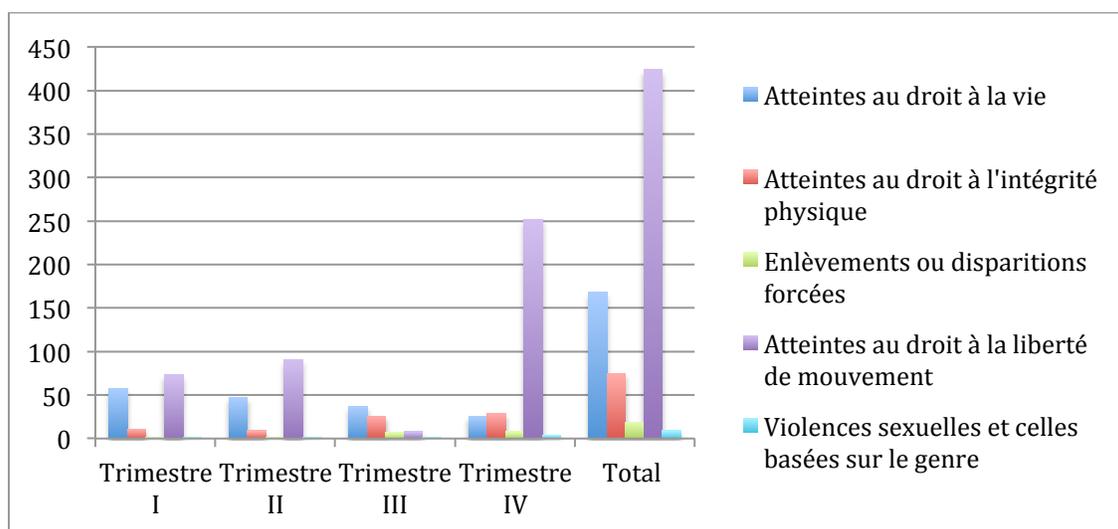
Les effectifs sur les détentions arbitraires ont été gonflés en octobre 2023 par un nombre important de personnes détenues dans les locaux de l'ex-Bureau Spécial de recherche (BSR) où plus de 360 personnes étaient détenues sans dossiers dans des conditions inhumaines.

Les principales tendances sont les suivantes :

### *Tendance des violations des droits de l'homme en 2023*

<i>Violations</i>	<b>Trimestre I</b>	<b>Trimestre II</b>	<b>Trimestre III</b>	<b>Trimestre IV</b>	<b>Total</b>
<i>Atteintes au droit à la vie</i>	58	47	37	26	168
<i>Atteintes au droit à l'intégrité physique</i>	11	9	26	29	75
<i>Enlèvements ou disparitions forcées</i>	2	2	7	8	19
<i>Atteintes au droit à la liberté de mouvement</i>	73	91	8	252	424
<i>Violences sexuelles et celles basées sur le genre</i>	2	2	1	4	9

### *Représentation graphique*



L'évolution préoccupante de la situation des droits de l'homme au Burundi demeure parmi les facteurs importants qui ne favorisent pas le rapatriement volontaire des réfugiés burundais encore nombreux dans la sous-région, dont la majorité a fui les violences consécutives à la crise de 2015.

C'est ainsi qu'au 31 décembre 2023, les effectifs des réfugiés burundais étaient évalués à 255.715 personnes par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) répartis en Tanzanie (111.847 personnes) soit 43%, au Rwanda (48.346 personnes) soit 18,9%, en République Démocratique du Congo (46.667 personnes) soit 18,2%, en Ouganda (40.136 personnes) soit 15,7% et au Kenya (8.719) soit 3.4%.

Le HCR précise que ces effectifs reflètent la population de réfugiés couverte par le Plan régional de réponse aux réfugiés du Burundi et comprend les réfugiés burundais qui ont fui depuis avril 2015, ainsi que quelques 37 000 réfugiés burundais qui ont demandé l'asile dans la région avant avril 2015. En plus de ces effectifs, il y a environ 16 000 réfugiés et demandeurs d'asile burundais au Kenya, 8 700 au Mozambique, 10 800 au Malawi, 9 900 en Afrique du Sud et 8 100 en Zambie, qui sont aidés dans le cadre des programmes nationaux respectifs. Par ailleurs, 42 200 réfugiés burundais, qui vivent depuis des décennies en Tanzanie, ne reçoivent plus d'assistance et ne sont pas inclus dans ces chiffres.<sup>19</sup>

---

<sup>19</sup> HCR, 31 Dec 2023, *Refugees from Burundi: Total Lien*: <https://data.unhcr.org/en/situations/burundi>

## **A. Atteintes au droit à la vie**

Au cours de l'année 2023, les provinces de Bujumbura, de Cibitoke et de Gitega ont enregistré beaucoup de cas d'atteintes au droit à la vie par rapport aux autres. Ces cas se sont continuellement manifestés à travers des corps sans vie de personnes, retrouvés dans la nature et loin de leurs domiciles ou résidences, dans des endroits où leur identification est difficile, voire impossible.

La province de Cibitoke (30 cas) à l'ouest du pays a été souvent le lieu de prédilection des bourreaux pour abandonner les corps sans vie au niveau de la rivière Rusizi et ses environs.

Concernant la province de Bujumbura (42 cas), le nombre de victimes a augmenté avec l'attaque revendiquée par le mouvement Red-Tabara<sup>20</sup> le 22 décembre dans la zone de Gatumba à la frontière avec la RDC, qui a occasionné plus d'une vingtaine de mort et de nombreux blessés.

Quant à la province de Gitega, elle s'est caractérisée par des assassinats liés à des règlements de compte entre individus ou aux allégations de sorcellerie.

Enfin, en dehors des assassinats perpétrés par des auteurs non identifiés, d'autres atteintes au droit à la vie sont imputables à des agents de la Police nationale du Burundi (PNB), de la Force de Défense Nationale du Burundi (FDNB), du Service National de Renseignement (SNR) et à quelques miliciens imbonerakure.

---

<sup>20</sup> Résistance pour un Etat de droit au Burundi.

## 1. Corps sans vie retrouvés abandonnés dans la nature

*Ce phénomène a été observé le long de toute l'année. Ce qui est préoccupant est que les autorités administratives et policières procèdent habituellement à l'enterrement des corps sans vie retrouvés dans la nature sans mener des enquêtes pour identifier les criminels.*

*Cette pratique déplorable viole l'article 109 du code de procédure pénale qui dispose qu'« en cas de découverte d'un cadavre, qu'il s'agisse ou non d'une mort violente, mais si la cause en est inconnue ou suspecte, l'Officier de Police Judiciaire qui en est avisé en informe si possible le Procureur de la République avant de se transporter sur les lieux et de procéder aux premières constatations. L'Officier de Police Judiciaire doit se transporter sur les lieux et procéder aux constatations lorsqu'il lui a été impossible de prendre contact avec le Procureur de la République. Le rapport de constat doit être communiqué à celui-ci sans délai. »*

*L'article précise en outre que « le Procureur de la République se rend sur place, s'il le juge nécessaire et se fait assister de tout médecin, expert ou technicien capable d'apprécier la nature, la cause et les circonstances du décès. Toutefois, il peut déléguer aux mêmes fins un Officier de Police Judiciaire de son choix. Lorsque les circonstances de la mort sont restées inconnues, que l'infraction soit ou non constituée, le Procureur de la République doit procéder à l'ouverture d'une instruction pour rechercher les causes de la mort ».*

Les cas suivant illustrent cette réalité :

- Le 2 janvier 2023, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été découvert par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs sur la 3<sup>ème</sup> transversale de la colline de Gasenyi rural, en commune de Buganda de la province de Cibitoke. Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime avait été décapité par des individus non identifiés. Le corps a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administrateur communal, Pamphile Hakizimana, sans enquête sur l'identité de la victime et ni les auteurs du crime.
- Le 16 janvier 2023, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts par des cultivateurs de coton qui se rendaient dans leurs champs sur la 8<sup>ème</sup> transversale de la colline et zone de Cibitoke, en commune de Rugombo de la même province de Cibitoke. Selon les témoins de la découverte macabre, les deux corps étaient ligotés ensemble et ont été enterrés sur place le même jour par des Imbonerakure de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD sur l'ordre de l'administrateur de la commune de Rugombo, Gilbert Manirakiza.
- Le 17 mars 2023, le corps sans vie de Jean Baraton Mizero, âgé de 34 ans, a été retrouvé dans la vallée de Nyambeho sur la colline de Kirempera de la commune de Giheta en province de Gitega. Selon des témoins de la découverte macabre, la victime a été sauvagement poignardée puis égorgée par des individus non

identifiés sur son chemin de retour à son domicile situé sur la colline de Kibogoye dans la même commune.

- Le 22 février 2023, un corps sans vie d'une jeune fille non identifiée, âgée d'une vingtaine d'années, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus situé sur la colline de Mugitega de la commune de Bugendana, en province de Gitega. Selon des témoins de la découverte lugubre, la victime a été violée par ses bourreaux avant d'être sauvagement égorgée étant donné que même ses sous-vêtements étaient laissés à côté du corps.
- Dans la journée de mardi 18 avril 2023, un corps sans vie en décomposition d'un homme non identifié a été découvert sur la sous-colline de Rubanga de la colline de Muzima, en commune et province de Bururi (sud du Burundi).
- Dans la matinée de mardi 20 juin 2023, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été découvert dans un champ d'aubergine sur la 15<sup>ème</sup> avenue de la zone de Maramvya de la commune de Mutimbuzi, en province de Bujumbura (ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le jeune homme a été égorgé dans des circonstances non encore élucidées par des individus non identifiés.
- Dans la matinée de jeudi 31 août 2023, au moins treize (13) corps sans vie ont été retrouvés enterrés dans une fosse commune sur la colline de Kumugirigiri de la zone de Maramvya, en commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura (ouest du Burundi). Selon des sources locales, ces corps en état de décomposition et décapités ont été découverts par des chiens errants. Ils avaient été déposés la veille dans la nuit, vers 22 heures, par deux véhicules de type Toyota Hilux de couleur blanche qui appartiendraient au Service National de Renseignement (SNR), en provenance de la province de Cibitoke où les victimes auraient été tuées.

Les mêmes sources ont affirmé que les autorités locales, dont Albert Nshimirimana (chef de zone de Maramvya), Prosper Kazungu (commissaire communal de la police à Mutimbuzi) et Siméon Butoyi (administrateur de la commune de Mutimbuzi), sont arrivés sur les lieux et ont exigé aux éléments de la police présente sur le lieu de la découverte macabre de surveiller cette fosse commune. Ces corps ont été inhumés le vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 sous les ordres de l'administration locale.

- Dans l'après-midi de dimanche 20 août 2023 vers 17 heures, des bergers ont découvert trois corps sans vie, dont celui d'une femme, sur la sous-colline de Rugomero de la colline de Rukana II, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte lugubre, tous les trois corps, encore frais, avaient été décapités à l'aide des machettes. L'administrateur communal de Rugombo, Gilbert Manirakiza, a donné l'ordre aux Imbonerakure d'enterrer immédiatement les corps sur le lieu de leur

découverte, sans toutefois daigner attendre une enquête qui aurait été la priorité dans de circonstances pareilles.

- Dans la matinée de lundi 30 octobre 2023, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans une rizière au village 5 de la colline et zone de Buringa, en commune de Gihanga de la province de Bubanza (ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime avait été décapité par des individus non identifiés qui l'ont également dépouillée de ses chaussures. Le corps de la victime a été déposé à la morgue de l'hôpital de Bubanza par l'administrateur de la commune de Gihanga, mais aucune enquête n'a été ouverte pour identifier la victime et les auteurs de ce crime odieux.
- Dans la matinée de mercredi 18 octobre 2023 vers 9 heures, deux corps sans vie d'hommes pendus sur un arbre ont été découverts par des cultivateurs qui se rendaient dans leurs champs sur la colline et zone de Buzirasazi, en commune de Murwi de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon ces témoins de la découverte macabre, les deux corps présentaient beaucoup de blessures béantes qui prouvent que les deux hommes ont été gravement torturés avant de mourir. Des sources locales ont précisé que les corps des victimes ont été enterrés immédiatement après leur découverte par des Imbonerakure (jeunes du parti au pouvoir, CNDD-FDD) sur l'ordre de l'administrateur communal, sans daigner attendre une enquête pour identifier les auteurs de ce double crime.

- Dans la matinée de samedi 18 novembre 2023 vers 5 heures, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé dans la rivière de Ntakangwa, au quartier industriel de la zone de Ngagara, en commune de Ntakangwa, au nord de la capitale économique Bujumbura (ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte lugubre, le corps de la victime, uniquement en sous-vêtement, flottait sur les eaux de la rivière de Ntakangwa, non loin du marché de COTEBU. Les mêmes sources ont précisé que le corps a été repêché une heure plus tard après l'intervention de la police et conduit à la morgue du centre hospitalo-universitaire de Kamenge (communément appelé « Roi Khaled »).
- Dans la matinée de samedi 2 décembre 2023, un corps sans vie d'un jeune homme non identifié a été retrouvé sur les rives du lac Tanganyika au pied de la colline de Kinyinya I de la zone de Rukaramu, en commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura (ouest du Burundi). Selon des sources locales, le corps de la victime avait des traces de violence au niveau du cou qui prouvent qu'elle a été assassinée par strangulation par des individus qui n'ont pas été identifiés. Le corps de la victime a été évacué par la population de la localité vers la morgue de l'hôpital Baho de Kajaga sur l'ordre du chef de colline de Kinyinya I.

## 2. Cas des victimes d'assassinats ciblés et identifiées dans le voisinage

*Ce phénomène constitue également une des principales marques de l'impunité qui s'est installée dans le système judiciaire burundais. Parfois la police promet des enquêtes qui ne s'ouvrent jamais ou n'aboutissent pas ou alors, rien n'est fait pour découvrir les auteurs de ces crimes et leurs mobiles.*

*Naturellement, au vu de nombreux indices disponibles que la police pourrait exploiter, s'il y avait une volonté ferme de mettre un terme à l'impunité, il y a lieu de penser que les bourreaux sont des personnes se trouvant dans le sillage des victimes et pour lesquelles, avec un peu d'investigations minutieuses, la détermination des mobiles, et partant des auteurs, pourrait en être rendue facile. Mais tel n'est pas le cas.*

Les cas suivants illustrent ce phénomène :

- Le 10 février 2023, deux corps sans vie de Joseph Ngendakumana et de sa femme prénommée Agnès ont été découverts, non loin de la rivière Mubarazi, dans une petite brousse située sur la colline de Masango de la commune de Mutaho, en province de Gitega. Selon des témoins de la découverte macabre, les deux époux ont été sauvagement assassinés à coups de poignards par des individus non identifiés alors qu'ils étaient sur leur chemin de retour en provenance de la commune frontalière de Bugendana. Les corps ont été conduits à la morgue de l'hôpital de Mutaho en attendant leur inhumation. Aucune enquête judiciaire n'a été ouverte pour découvrir les auteurs de ce double crime et les traduire devant la justice
- Le 28 février 2023, le corps sans vie d'une jeune fille connue sous le nom de Sophie Irakoze, âgée de 20 ans, a été découvert sur la colline de Rurambira de la commune de Vugizo, en province de Makamba. Selon des sources locales, le corps de la victime, une élève au Lycée de Gishiha situé sur la même colline, a été retrouvé dans un champ de tripsacum de cet établissement scolaire. Les mêmes sources ont précisé que la fille enceinte présentait une blessure à la tête et qu'elle était portée disparue depuis le 23 février 2023.
- Le 8 mars 2023 vers 20 h 30 min, une femme connue sous le nom de Jacqueline Ndarihорanye a été assassinée dans une explosion d'une grenade lancée par un individu non identifié sur la colline de Nyabututsi rural en commune et province de Gitega. Selon des sources locales, la victime préparait de la nourriture dans la cuisine lorsqu'un individu a fait exploser une grenade, la tuant sur-le-champ. Les mêmes sources ont révélé que Jacqueline Ndarihорanye était depuis longtemps soupçonnée de sorcellerie par des gens de son entourage et qu'elle avait échappé de justesse à une tentative de meurtre six mois avant cette attaque où des individus non identifiés l'avaient grièvement blessée à coups de machettes.

- Dans la nuit de lundi 3 avril 2023 vers 21 heures, Immaculée Mwaluke Muhemedi, une étudiante congolaise en Bac II, à l'Université Espoir d'Afrique, a été poignardée à mort dans les côtes par un homme non identifié dans la localité, non loin de sa résidence située sur la colline de Gahahe de la zone de Rubirizi, en commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura (ouest du Burundi). La victime s'est éteinte à son arrivée à une structure sanitaire de la capitale économique.
- Dans l'après-midi de jeudi 6 avril 2023, le corps sans vie d'un militant du Congrès National pour la Liberté (CNL), Gilbert Ndacayisaba, a été retrouvé, emballé dans un sac, dans un boisement d'eucalyptus sur la colline de Karungura de la commune de Mwumba, en province de Ngozi (nord du Burundi). Selon des témoins de la découverte lugubre, Gilbert Ndacayisaba aurait été assassiné à cause de son appartenance politique et avait subi des menaces de la part des Imbonerakure membres de la ligue des jeunes du Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) afin d'adhérer à leur parti.
- Dans la matinée de jeudi 6 avril 2023 vers 10 heures, le corps sans vie d'une femme connue sous le nom d'Anitha Ndaharindiye, âgée de 32 ans, a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus, à 200 mètres de son domicile situé sur colline de Mutara de la commune de Mutumba, en province de Karusi (centre-est du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de cette femme mère de cinq enfants avait été décapité par des individus non encore identifiés. Les mobiles du crime n'ont pas été élucidés.
- Dans la journée de mardi 18 avril 2023, le corps sans vie d'Egide Nkuriyingoma, un cuisinier au lycée de Bururi, a été retrouvé sur la sous-colline de Nanira de la colline de Nyavyamo, en commune et province de Bururi. Selon des sources locales, Egide Nkuriyingoma a été tué puis décapité à coups de machettes par des individus non identifiés.
- Dans la nuit de samedi 14 octobre 2023, Protais Niyongabo a été assassiné à coups de gourdins par des individus non identifiés qui lui avaient tendu une embuscade sur la colline de Sakinyonga de la commune de Matana, en province de Bururi (sud du Burundi). Selon des sources locales, Protais Niyongabo était en compagnie de son épouse au moment de l'attaque alors qu'ils rentraient à leur domicile situé sur la colline de Sakinyonga.
- Dans la matinée de mercredi 14 novembre 2023, le corps sans vie d'un homme surnommé Rubati a été retrouvé à son domicile sis au quartier de Mutanga-Nord en commune de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura (Ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le corps de la victime a été poignardé par des individus non identifiés.

- Dans la matinée de lundi 20 novembre 2023, le corps sans vie d'une fillette connue sous le nom de Kelsey Iteriteka, âgée de 5 ans, a été découvert dans une maison en construction située au quartier de Nyarumanga de la zone de Butere, en commune de Ntakangwa de la mairie de Bujumbura (ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre dont Diane Izacahinyeretse, la maman de la victime, Kelsey Iteriteka a été violée par un homme non identifié avant d'être tuée par strangulation.
- En date du 26 novembre 2023, le corps sans vie d'une élève en 8<sup>ème</sup> année à l'Ecole fondamentale (ECOFO) de Muramvya III, Inès Niyongere, âgée de 15 ans, a été découvert sur la sous-colline de Kayogoro de la colline, commune et province de Muramvya (centre du Burundi).
- Dans la nuit de mardi 28 novembre 2023 vers 21h30, le représentant local du CNDD-FDD, Ernest Niyongabo, âgé d'une trentaine d'années, a été tué à coups de poignard par des individus non identifiés sur la colline de Bubanda de la commune de Rutegama, en province de Muramvya (centre du Burundi). Selon des sources locales, Ernest Niyongabo a été tué sur le chemin de retour d'un bistro de la localité où il avait passé la soirée et son corps présentait plusieurs blessures au niveau de la tête. Les mêmes sources ont précisé que les mobiles et les circonstances du crime n'ont pas été déterminés.
- Dans la nuit de vendredi 30 novembre 2023 vers 19 heures, une femme connue sous le nom de Béatrice Butoyi, âgée de 65 ans, a été assassinée à coups de couteau à son domicile situé sur la colline de Muhanga de la zone de Rwuya, en commune de Muhanga de la province de Kayanza (nord du Burundi).

Selon des voisins de la victime qui sont intervenus après la commission du crime, le corps de Béatrice Butoyi gisait dans une mare de sang devant son domicile et présentait des blessures au niveau de l'omoplate. Les mêmes sources ont précisé que les auteurs et les mobiles de cet assassinat n'ont pas identifiés

- Le corps sans vie de Bernard Nishirimbere, âgé de 27 ans, a été découvert jeudi 30 novembre 2023 dans un boisement de cèdres sur la colline de Taba dans la zone, commune et province de Bururi (sud du Burundi). Selon des témoins de la découverte lugubre, le corps de la victime était allongé près de deux caisses de bière Primus qu'elle transportait et les circonstances de sa mort n'ont pas été élucidées. Les proches de Bernard Nishirimbere ont en effet affirmé qu'il s'était rendu à un mini-dépôt de bière de Taba pour chercher des boissons à revendre en détail.
- En date du 2 décembre 2023, le corps sans vie d'un élève en 4<sup>ème</sup> année à l'ECOFO1 de Bugera connu sous le nom d'Aimable Irakoze, âgé de 13 ans, a été retrouvé par des enfants qui cherchaient du bois de chauffage dans un boisement d'eucalyptus situé sur la colline de Bugera, en commune de Ndava de la province

Mwaro (centre du Burundi). Selon des témoins de la découverte macabre, le corps décapité de la victime était couvert de branchages. Les mêmes sources ont précisé que le jeune garçon avait disparu depuis le 28 novembre 2023 quand il était allé chercher du bois de chauffage dans ce boisement. Le corps de la victime a été enterré le même jour par sa famille sans ouverture d'une enquête pour découvrir les auteurs et les circonstances de ce crime ignoble

- Dans la matinée de mercredi 13 décembre 2023 vers 5 heures, le corps sans vie d'un homme prénommé Zephaniah, âgé de 50 ans, a été découvert sur la colline et zone de Mudende, en commune de Buyengero de la province de Rumonge (sud-ouest du Burundi). Selon des sources locales, le corps de la victime a été retrouvé près de son domicile, mais ne présentait aucune trace de violence.
- Le corps sans vie de Sylvère Ndayitwayeko, âgé de 66 ans, a été découvert vendredi 9 décembre 2023 vers 19 heures dans un boisement de cèdres sur la sous-colline de Mibira de la colline de Burarana, dans la commune et province de Bururi (sud du Burundi). Selon des sources locales, Sylvère Ndayitwayeko, résidant sur la colline voisine de Mahonda, a été étranglé par des individus non identifiés alors qu'il venait de se faire coiffer dans un salon de coiffure de la localité. Le corps de la victime a été conduit à la morgue de l'hôpital de Bururi en attendant son inhumation.
- Dans la matinée de mercredi 20 décembre 2023, le corps sans vie de Juvénal Ngabirano, âgé d'une quarantaine d'années, a été retrouvé dans la rivière Nkaka séparant la commune de Mwumba et la commune et province de Ngozi (nord du Burundi). Selon des témoins de la découverte lugubre, le corps de la victime présentait des signes de violence au cou qui prouvent que ce quadragénaire a été assassiné par strangulation par des individus qui n'ont pas été identifiés.
- Dans la matinée de mardi 26 décembre 2023 vers 6 heures du matin, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom d'Eric Ndayishimiye, âgé de 23 ans, a été retrouvé dans un caniveau sur la sous-colline de Mugweji du quartier de Birimba, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi). Selon des sources locales, le corps de la victime ne présentait aucun signe de violence et les auteurs, de même que les circonstances de sa mort, n'ont pas été élucidés. Les mêmes sources ont précisé que la victime a été enterrée le même jour par les membres de sa famille pour manque de moyens pour payer les frais de la morgue.
- Dans la soirée de jeudi 28 décembre 2023 vers 18 h 30 min, le corps sans vie d'un jeune homme connu sous le nom d'Elie Misigaro, âgé de 31 ans, a été découvert par des habitants sur la 7<sup>ème</sup> transversale de la sous-colline de Karurama de la colline de Cibitoke, en commune de Rugombo de la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi). Selon des témoins de la découverte lugubre, Elie Misigaro, connu dans la localité comme réparateur de postes de radios et de

télévisions, a été assassiné à coups de gourdin par des individus non encore identifiés qui ont également pris soin de lui dépouiller tous les biens qu'il avait sur lui.

Selon des sources locales, les habitants de Karurama ont soupçonné des Imbonerakure de cette localité d'être derrière le meurtre d'Elie Misigaro dont un d'entre eux avait passé la journée avec lui à partager un verre de bière ensemble. Le corps de la victime a été évacué à la morgue de l'hôpital de Cibitoke en attendant son inhumation.

### **3. Cas d'assassinats dont les auteurs sont identifiés**

*Ces crimes sont punis de manière sélective. Dans des cas de règlements de compte, les présumés coupables sont généralement arrêtés et poursuivis en justice. Mais lorsque les auteurs présumés des crimes sont des policiers ou leurs complices dans l'administration et parmi les jeunes imbonerakure, ils restent fréquemment impunis.*

*L'impunité dont jouissent les agents étatiques et leurs complices les encourage dans la perpétuation de la criminalité parce qu'ils se croient tout permis, comme cela est illustré par les cas suivants:*

- Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, un homme connu sous le nom d'Anicet Mugisha a été battu à mort par un imbonerakure sur la colline de Ngarama de la zone de Kayero, en commune de Mpinga- Kayove de la province de Rutana. Selon des sources locales, les mobiles du crime n'ont pas été élucidés.
- En date du 4 mai 2023, Bernard Dusengimana, âgé de 43 ans, est décédé au centre de santé de Bishisha de la zone de Gatara, en commune Busoni de la province de Kirundo (nord du Burundi), des suites d'actes de torture qui lui avaient été infligés sur des accusations de vol de minerais. Selon des sources locales, Bernard Dusengimana a été violemment battu par des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure du parti présidentiel, des policiers et des travailleurs miniers dans la réserve naturelle de Murehe de la zone de Gatara. Des sources médicales ont confirmé qu'il a succombé des suites des coups et blessures quelques heures après son évacuation au centre de santé de Bishisha.
- Au cours de la nuit de vendredi 5 mai 2023 vers 21 heures, Etienne Ndariye, responsable du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) sur la colline de Buruhukiro de la zone de Rusengo, en commune et province de Ruyigi (est du Burundi), a été sauvagement assassiné à coups de machettes.

Selon des sources locales, Etienne Ndariye a été assassiné par deux membres de la ligue des jeunes affiliée au parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie) en raison de son appartenance politique, à quelques 200 mètres de son domicile situé sur la même colline de Buruhukiro, alors qu'il rentrait d'un marché local.

SOS-Torture Burundi a appris que les deux présumés criminels ont été arrêtés par la police le lendemain du crime et qu'ils ont été ensuite conduits au cachot du commissariat provincial de la police avant d'être transférés à la prison centrale de Ruyigi où ils sont détenus.

- Dans la nuit du 19 au 20 mai 2023, un jeune homme connu sous le nom de Jean Claude Niyongabo a succombé aux coups et blessures qui lui avaient été infligés par un groupe d'Imbonerakure, membres de la ligue des jeunes affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD, en patrouille nocturne sur la colline de Shembe de la zone de Muzye, en commune de Giharo de la province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des sources locales, alors qu'il revenait d'une rivière de la localité où il venait de pêcher des poissons, Jean Claude Niyongabo est tombé dans une embuscade de cette bande criminelle. Cette dernière était dirigée par un certain Diduda, responsable des Imbonerakure dans la zone de Muzye, en compagnie du chef de zone de Muzye prénommé Désiré et d'autres Imbonerakure dont Dismas Niyonzima alias Muduri, Clément, Julias, Anicet et Dominique, qui l'ont violemment passé à tabac parce qu'il avait refusé de leur donner du poisson.

Les mêmes sources ont précisé que grâce à l'intervention de son père et des voisins, Jean Claude Niyongabo a pu être évacué à l'hôpital de district sanitaire de Gihofi en commune de Bukemba de la même province de Rutana où il a malheureusement succombé à ses coups et blessures quelques instants plus tard au cours de la même nuit.

- Dans la nuit de dimanche 14 mai 2023, Léonidas Ngendanzi, un prisonnier à la prison centrale de Gitega, a succombé à ses coups et blessures qui lui avaient été infligés, à l'intérieur de cette même prison, par d'autres prisonniers membres du comité de sécurité dont un certain Kinani, Bimenyimana et le prénommé Jonas et sous les ordres du responsable des prisonniers communément appelé « Capita général », Japhet Hatibu.

Selon des témoins, Léonidas Ngendanzi, originaire de la province de Karusi et détenu à la prison centrale de Gitega depuis 2018, a été atrocement torturé pour le punir du non-respect des mesures d'hygiène du seul fait qu'il venait d'uriner à l'extérieur des toilettes. Après avoir été violemment roué de coups, il a été conduit dans une cellule de correction où il a succombé à ses blessures quelques heures plus tard. Les mêmes sources ont révélé que les auteurs de l'assassinat de Léonidas Ngendanzi, au lieu d'être arrêtés afin d'être punis conformément à la loi, ont été transférés dans d'autres maisons pénitentiaires sur la décision des responsables pénitentiaires.

- Dans la petite matinée de vendredi 25 août 2023, vers 3 heures du matin, Mevin Shurweryimana, un détenu pourtant acquitté le 21 août 2023 avec d'autres co-

accusés dans une affaire de détention arbitraire dite « *homosexualité et incitation à la débauche au Tribunal de Grande Instance de Gitega* » depuis février 2023, est décédé à l'hôpital de Gitega après une complication de sa maladie d'hépatite B suite au refus de son transfert à une structure sanitaire spécialisée.

Selon des sources locales, Mevin Shurweryimana avait reçu depuis le 9 août 2023 une ordonnance médicale de transfert à un spécialiste gastro-entérologue à Bujumbura par son médecin traitant de l'hôpital de Gitega, mais il s'est heurté au refus catégorique de la procureure générale près la Cour d'appel de Gitega, Félicité Nishemezwe, malgré la dégradation de son état de santé.

Même au moment de la mise en application du jugement d'acquittement de Mevin Shurweryimana, qui devrait être immédiatement libéré, cette procureure générale a refusé de signer le mandat d'élargissement, une pièce importante et nécessaire au service pénitentiaire pour laisser un détenu sortir de prison.

Cependant, par une singulière ironie du sort, ou plutôt par un cynisme inouï dans les annales de la justice burundaise, Félicité Nishemezwe n'a finalement signé le mandat d'élargissement antidaté la veille, qu'après avoir appris la mort du jeune homme de 33 ans natif de la colline de Higiro en commune et province de Gitega.

Néanmoins, elle a carrément refusé d'appliquer la loi en vue de libérer les autres jeunes acquittés en avançant qu'ils ne sont pas les seules personnes acquittées, mais qui sont toujours en prison et qu'elle les libérera au moment opportun, bien qu'elle eût reçu la correspondance de la Directrice de la prison centrale de Gitega, Josiane Nishimwe, lui demandant de signer les mandats d'élargissement en vue de la libération des prisonniers acquittés.

- Dans la matinée du 24 juillet 2023, Ezéchiel Ntahinduka, un jeune écolier âgé de 14 ans, est décédé à l'hôpital de Kirundo des suites de coups et blessures qui lui ont été infligés par un certain Jean Marie Nkurunziza, membre de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti présidentiel, le CNDD-FDD, sur la colline de Nyakibingo de la commune de Ntega, dans la province de Kirundo (nord du Burundi).

Selon des témoins de la scène sinistre, cet enfant a été gravement battu le 15 juillet 2023 par son bourreau après l'avoir vu perché à l'arrière d'un camion en route. Les mêmes sources ont révélé qu'à la mort du jeune adolescent, Jean Marie Nkurunziza a pris le large et bénéficiait de la complicité d'un administratif à la base sur la colline de Nyakibingo qui le cachait chez lui pour l'aider à échapper aux éventuelles poursuites judiciaires.

- Dans la nuit de dimanche 2 juillet 2023, un homme connu sous le nom de Salvator Ntihakose a succombé aux coups et blessures qui lui avaient été infligés le 29 juin 2023 par des Imbonerakure sur la colline de Gatete, en commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des sources policières, Salvator Ntihabose a été gravement battu par des Imbonerakure sur des accusations de vol de fruits de palmiers avant d'être conduit au cachot de la police en zone de Gatete.

Les mêmes sources ont précisé qu'un officier de police judiciaire (OPJ) nommé Pierre Nkongoro a été arrêté le 3 juillet 2023 et détenu au cahot du commissariat provincial de la police à Rumonge pour n'avoir pas informé sa hiérarchie de la détention de cet homme qui a finalement fini par succomber à ses blessures dans le cachot de la police.

- Dans la nuit de lundi 9 octobre 2023, un malade mental qui n'a pas été identifié dans la localité de Biringanyi a été violemment battu par des Imbonerakure qui l'ont surpris dans un champ de manioc sur la colline de Biringanyi de la commune de Nyanza-lac, en province de Makamba (sud du Burundi) et a succombé à ses blessures quelques heures plus tard au centre de santé de Kazirabageni où il avait été évacué dans un état très critique.

Selon des sources locales, le chef de la colline Biringanyi, Rémy Harerimana, et trois Imbonerakure dont un certain Alexis Bayubahe (secrétaire de cette milice Imbonerakure affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD) ont été arrêtés le lendemain dans l'après-midi parce qu'ils étaient soupçonnés d'avoir tué la victime. Cependant, tous les quatre membres du CNDD-FDD ont été libérés dans l'après-midi de mercredi 11 octobre sans enquête approfondie sur les auteurs du meurtre de la victime.

- Dans la nuit de dimanche 12 novembre 2023, le corps sans vie d'un jeune homme prénommé Fabrice a été retrouvé au bord de la route dans le quartier de Kavogero de la commune et province de Kirundo (Nord du Burundi).

Selon des sources locales, Fabrice avait été gravement torturé le 10 novembre 2023 à l'aide d'un fer à béton par un Imbonerakure électromécanicien prénommé Aristide après qu'il a été surpris en train de défoncer la porte de son véhicule.

Les mêmes sources ont précisé qu'Aristide a évacué la victime à l'hôpital de Kirundo après que la police a refusé de la placer en garde à vue à cause de son état de santé très critique, mais a cependant refusé de payer la caution nécessaire pour lui prodiguer des soins et l'a laissé à l'hôpital.

C'est ainsi que Fabrice, ayant eu peur de la facture des soins lui prodigués, a décidé de s'évader de l'hôpital de Kirundo le 12 novembre malgré son état de santé très fragile.

- Dans la journée de lundi 26 novembre 2023, Adrien Sibomana, âgé de 37 ans, est décédé à l'hôpital de Mpanda des suites des coups et blessures qui lui ont été

infligés par des policiers et des Imbonerakure sur la colline de Masha de la commune de Mpanda, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi).

Selon des témoins, Adrien Sibomana, un ancien militant du parti CNL a été violemment passé à tabac par des policiers et Imbonerakure, dont un certain Eric Nzambimana considéré comme l'auteur principal du crime, qui étaient à la recherche des distillateurs d'une boisson artisanale fortement alcoolisée appelée « Kanyanga ».

- Dans l'après-midi de jeudi 21 décembre 2023, un jeune homme connu sous le nom de Josué Iraganje succombé à ses blessures après avoir été passé à tabac par un groupé d'Imbonerakure dirigé par un certain Bernard Niyibizi sur la colline de Butezi de la commune de Giharo, en province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des sources locales, Josué Iraganje a été ligoté et violemment battu à mort sur l'ordre de Bernard Niyibizi, responsable communal de la ligue des jeunes Imbonerakure dans la commune de Giharo. Il a succombé à ses blessures quelques heures après avoir été évacué à l'hôpital.

Les mêmes sources ont précisé que le responsable du CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie), Sylvain Nzikoruriho, et l'administratrice communale de Giharo, Lydia Nihimbazwe, ont ordonné au père de Josué de procéder immédiatement à son inhumation dans sa propriété foncière malgré sa protestation pour exiger que les auteurs du crime soient traduits devant la justice.

- Dans la nuit de vendredi 22 décembre 2023, vers 20 h 30 min, une attaque armée revendiquée par le mouvement de la Résistance pour un Etat de Droit sur son compte officiel de X a occasionné la mort d'au moins vingt-sept (27) personnes dont 20 civils, 4 policiers et 3 militaires qui gardaient le poste-frontière de Vugizo en zone de Gatumba, dans la commune de Mutimbuze de la province de Bujumbura (ouest du Burundi), tout près de la frontière avec la RDC (République Démocratique du Congo).

Selon des sources locales, seize (16) autres personnes, dont 3 militaires et 2 policiers, ont été grièvement blessées au cours de cette attaque et ont été évacuées dans différentes structures sanitaires de la ville de Bujumbura où elles reçoivent des soins intensifs.

- Dans la journée de samedi 23 décembre 2023, un homme non identifié a été assassiné par des Imbonerakure au marché de Muhafu situé sur la colline de Shembe de la zone de Muzye, en commune de Giharo de la province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des témoins de la scène macabre, la victime a d'abord été arrêtée par des Imbonerakure dirigés par un des élus locaux prénommé Josué sur des accusations

de vol d'un téléphone portable au marché de Muhafu. Ils l'ont alors emmenée au pied de la colline de Gatonga dans la même zone et, quelques instants plus tard, ils ont été aperçus ramener son corps inanimé.

Les mêmes sources ont précisé que le corps du défunt a été enterré le lendemain par des Imbonerakure sur l'ordre de l'administration communale de Giharo, sans aucune enquête pour l'identification de la victime et de ses bourreaux en vue d'être traduits devant la justice et punis conformément à la loi.

## **B. Cas d'atteintes au droit à l'intégrité physique**

*Les atteintes au droit à l'intégrité physique sont généralement imputables à des miliciens imbonerakure agissant individuellement ou en groupe et aux agents de la Police nationale et du SNR. En somme, ces atteintes montrent une fois de plus le pouvoir sans limite dont les imbonerakure sont nantis, les autorisant à commettre des abus en toute impunité. Elles prouvent aussi la capacité limitée des autorités judiciaires et policières à endiguer la violence par une bonne politique répressive qui ne favorise pas l'impunité.*

*Les exemples suivants illustrent ces abus.*

- Le 3 janvier 2023 vers 21 heures, un homme connu sous le nom de Richard Niyongabire a été gravement battu et blessé à coups de couteaux par un groupe de cinq Imbonerakure (membres de la ligue des jeunes du parti CNDD-FDD au pouvoir) dirigé par un certain Protais Gacurabuhoro, directeur de l'Ecole fondamentale (ECOFO) de Birohe et responsable des Imbonerakure sur cette colline de Birohe en commune et province de Gitega.

Selon des sources locales, ces Imbonerakure, en patrouille nocturne, ont retrouvé Richard Niyongabire dans une petite brousse en proie à une crise épileptique et l'ont battu violemment et blessé à coups de couteaux au niveau des bras. Ils l'ont jeté en état critique dans une petite brousse proche de l'Université Polytechnique de Gitega, avant d'être admis à l'hôpital régional de Gitega pour des soins intensifs. Les mêmes sources ont précisé que depuis lors, les cinq Imbonerakure n'ont pas été poursuivis par la police pour le crime commis malgré la plainte déposée par la famille de la victime à la police judiciaire du commissariat de Gitega.

- Le 15 février 2023 vers 21 heures, un commerçant de vaches connu sous le nom de Caritos Nzoyisenga a été violemment battu par des agents du SNR en province de Muramvya. Selon des témoins, Caritos Nzoyisenga a lancé, en état d'ivresse manifeste, des injures aux agents du SNR qui prenaient de la bière au bistro dénommé « Mess » situé au centre-ville de Muramvya et ils l'ont arrêté et embarqué à bord d'un véhicule pour le conduire au cachot du SNR dans cette province.

Toutefois, en cours de route, il est parvenu à sauter du véhicule pour s'enfuir, mais a été rapidement rattrapé, puis malmené et violemment battu avant d'être conduit au cachot où il a passé la nuit. Les mêmes sources ont précisé que Caritas Nzoyisenga a été libéré le lendemain.

- Dans un intervalle de deux jours consécutifs, deux personnes ont été grièvement blessées à coups de machettes par des Imbonerakure sur la colline et zone de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza.

Selon des sources locales, dans la nuit de samedi à dimanche 12 mars 2023, un homme connu sous le nom de Dismas Nsengiyumva est tombé dans une embuscade tendue par un groupe d'Imbonerakure (une ligue des jeunes affiliée au parti CNDD-FDD) qui lui ont intimé l'ordre de s'arrêter. Ayant constaté que ces hommes portaient des gourdins et machettes, Dismas Nsengiyumva a tenté de fuir mais ces Imbonerakure l'ont rattrapé et poignardé à plusieurs reprises jusqu'à lui couper ses testicules. La victime a été évacuée le lendemain matin vers le centre de santé situé à la 8<sup>ème</sup> transversale avant d'être transférée, dans un état très critique, à l'un des hôpitaux de la mairie de Bujumbura.

Une autre personne a été grièvement blessée à coups de machettes dans la nuit de dimanche à lundi 13 mars 2023 par les mêmes Imbonerakure qui l'ont conduite eux-mêmes au centre de santé de la 8<sup>ème</sup> transversale. Selon des sources locales, le malade a été gardé par ces Imbonerakure qui contrôlaient les personnes qui venaient lui rendre visite au lit d'hôpital.

- En date du 2 mai 2023, un homme connu sous le nom de Jean Bosco Misago a été gravement torturé par des Imbonerakure dans la réserve naturelle de Murehe sur la colline de Bishiha de la zone de Gatere, en commune de Busoni de la province de Kirundo. Selon des sources locales, la victime a été violemment battue de telle manière qu'elle urinait du sang et ne parvenait ni à s'asseoir ni à se tenir debout. Jean Bosco Misago a été hospitalisé au centre de santé de Bishiha dans un état très critique. Les mêmes sources ont précisé que Jean Bosco Misago a été torturé parce qu'il était suspecté d'avoir volé de la cassitérite très abondante dans la réserve naturelle Kirehe.
- Trois militants du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés et torturés par le responsable du Service National de Renseignement (SNR) en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi). Selon des sources locales, le représentant des jeunes du CNL sur la colline de Gicuba en commune de Mpanda, Jean Marie Ndayishimiye, a été arrêté le 4 mai 2023 par le colonel de police Germain Tangishaka (OPN 0856 de la matricule), responsable du SNR dans cette province et conduit au cachot du commissariat provincial de la police.

Dans la foulée, les autres membres du CNL, Samson Ntuyahaga de la colline de Gifurwe en commune de Mpanda et Vianney Hakizimana du village 6 dans la commune de Gihanga ont été respectivement arrêtés les 8 et 9 mai par le même

responsable du SNR. Le premier était détenu au cachot du SNR en province de Bubanza tandis que le second fut conduit au cachot du commissariat provincial de la police.

Des sources proches de la police ont révélé que les trois militants du CNL étaient détenus dans de mauvaises conditions de détention et qu'ils ont été gravement torturés. En effet, ils étaient ligotés les jambes et bras ensemble en subissant de séances de torture atroces. Puis, ils n'avaient pas droit à la visite par des membres de leurs familles.

- Dans la nuit de lundi 24 juillet 2023, un conducteur de moto-taxi connu sous le nom de Jérôme Ndizeye surnommé Rwembe a été violemment torturé par Sylvestre Sabushimike alias Bikovu, commissaire communal de la police à Rusaka en province de Mwaro (centre du Burundi).

Selon des sources locales, la victime a été évacuée à l'hôpital en état d'inconscience. En effet, Jérôme Ndizeye avait pris un verre de trop et se faisait aider pour rentrer à sa résidence par ses amis en raison des difficultés de pouvoir marcher seul. En cours de route, ils ont croisé Sylvestre Sabushimike qui l'a arraché des mains de ses amis pour le frapper fort, tout en le piétinant, jusqu'à ce qu'il ait vomi du sang et perdu connaissance.

Par la suite, la victime a été évacuée d'urgence, d'abord au centre de santé de Rusaka, puis transférée à bord d'une ambulance à l'hôpital de district sanitaire de Fota en raison de son état de santé qui demeurait toujours critique. Les mêmes sources ont précisé que Sylvestre Sabushimike n'a pas été inquiété pour le crime commis et pour d'autres crimes qui lui sont régulièrement imputés par des habitants de la commune de Rusaka.

- Dans la nuit de dimanche 17 septembre 2023 vers 23 heures, Médard Nkeshimana, un travailleur de l'Université du Burundi comme veilleur de nuit, a été violemment passé à tabac jusqu'à perdre connaissance par un étudiant de cette institution universitaire connu sous le nom de Ferdinand Miburo, également membre de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Selon des témoins, Ferdinand Miburo, étudiant de la Faculté de Psychologie en 3<sup>ème</sup> année dans le campus de Kamenge, a battu le veilleur de nuit en l'accusant d'avoir laissé la porte ouverte. Les mêmes sources ont précisé que des étudiants ont évacué la victime vers le Centre hospitalo-universitaire de Kamenge mais qu'ils ont dû la ramener au campus après le refus de son admission pour manque d'argent.

Ferdinand Miburo a été par la suite arrêté le lendemain sur l'intervention du responsable du campus Kamenge et il a été conduit au cachot de la commune de Ntahangwa pour une brève détention d'une journée car il a été libéré le 19 septembre 2023 pour reprendre les cours.

- Dans la journée de mercredi 25 octobre 2023, Rodrigue Nkundimana et le surnommé Gisizwi ont été torturés après avoir été violemment passés à tabac par des policiers qui assurent la garde des bâtiments de l’Institut des sciences agronomiques du Burundi (ISABU) sur la colline de Gitasi de la commune de Mwumba, en province de Ngozi (nord du Burundi).

Selon des témoins, les deux hommes originaires de la sous-colline de Tubindi de la colline de Kinyana en commune et province de Ngozi essayaient de rassembler de l’herbe sèche pour leurs étables dans les champs de cette institution avant d’être surpris par des policiers qui les ont violemment battus et laissés dans un état très critique.

Les mêmes témoignages ont révélé que les tortionnaires ont exigé une somme de cent cinquante mille francs burundais (150000 Fbu) pour pouvoir libérer les victimes.

- Dans la nuit du mercredi 28 novembre 2023 vers 20 heures, des militaires (environ une quinzaine) du camp de Rumonge (sud-ouest du Burundi) en patrouille nocturne se sont attaqués à des gens rencontrés à leur passage dont ils ont accusé injustement de perturber leur alignement. Ainsi, trois personnes ont été grièvement blessées à la suite de coups et blessures qui leur ont été infligés et ont été évacuées à l’hôpital de Rumonge où elles ont été admises en urgence pour des soins intensifs. Deux parmi ces victimes ont pu être identifiées. Il s’agit d’Enock Karabona, un enseignant au lycée communal urbain de Rumonge et d’une jeune fille élève au Lycée étoile de Rumonge, Marie Nahayo. Selon des témoins, certaines victimes ont néanmoins pu se dédouaner en payant une somme de dix mille francs burundais (10 000 Fbu) en guise de corruption sous forme d’amende non fondée.
- Dans la nuit de dimanche 10 décembre 2023 vers 20 heures, un enseignant prénommé Benoît du Lycée communal de Buta, en commune et province de Rutana (sud-est du Burundi), a été violemment passé à tabac et grièvement blessé par trois membres du parti CNDD-FDD, à savoir un certain Mfuranzima (responsable collinaire du parti sur la colline Gitaba), le prénommé Claver (responsable collinaire de la ligue des jeunes Imbonerakure sur la même colline) et Damien Nkinahamira (chef de colline Gitaba).

Selon des témoins, les trois hommes se sont emparés de Benoît et l’ont emmené au bureau de la zone pour le torturer atrocement. Ils l’ont laissé dans un état très critique. Les mêmes sources ont précisé que les trois hommes ont été interpellés le lendemain et placés en garde à vue, avant d’être libérés trois jours après leur interpellation sur l’ordre du gouverneur de la province de Rutana, Olivier Nibitanga,

- Dans la nuit de lundi 25 décembre 2023, un militant du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connu sous le nom de Pascal Ndereyimana, a été gravement battu et grièvement blessé par trois Imbonerakure, Olivier Nduwimana, Déogratias Bakundumuhari et Léopold Niyongabo, sur la colline de Bwoga, en commune et province de Gitega (centre du Burundi).  
Selon des sources locales, Pascal Ndereyimana, qui est aussi un des élus collinaires sur la colline de Bwoga, est tombé dans une embuscade des Imbonerakure en patrouille nocturne alors qu’il rentrait à son domicile situé sur la même colline. Ces Imbonerakure l’ont alors violemment passé à tabac et grièvement blessé sur la tête au point de perdre connaissance.

Les mêmes sources ont précisé que la victime, qui a été agressée en raison de son appartenance politique, a été évacuée d’urgence à une structure sanitaire locale pour de soins intensifs. Cependant, bien que ses agresseurs aient été clairement identifiés et que ses proches aient porté plainte à la police, aucune enquête n’a été ouverte pour traduire en justice les auteurs des lésions corporelles graves infligées à Pascal Ndereyimana. Au contraire, Olivier Nduwimana, Déogratias Bakundumuhari et Léopold Niyongabo continuent en effet de circuler librement pendant que leur victime reste clouée au lit d’hôpital.

- Dans la soirée de mardi 26 décembre 2023 vers 18 heures, deux hommes connus sous les noms respectifs de Macumi et de Bagabo ont été violemment battus et grièvement blessés par le chef de colline de Gikwiye dénommé Michel Karibwami, en complicité avec des imbonerakure sur la même colline de la zone et commune de Gasorwe, en province de Muyinga (nord-est du Burundi).

Selon des témoins, alors qu’il venait de rendre visite à sa femme hospitalisée au centre de santé de Gasorwe, Macumi a entendu des cris de détresse d’un homme qui était en train d’être violemment battu. Il a effectivement trouvé qu’un homme de l’ethnie Twa du nom de Bagabo était en train d’être passé à tabac pour le punir d’avoir cherché du bois de chauffage dans une propriété qui ne lui appartient pas.

Quand Macumi a tenté d’intervenir, le chef de colline Michel Karibwami et des Imbonerakure qui l’accompagnaient ont cessé de battre Bagabo pour s’en prendre à lui. Macumi a alors reçu plusieurs coups partout sur son corps, y compris ses parties génitales qui ont été violemment tordues et endommagées. Les mêmes sources ont précisé que Macumi a d’abord été évacué au centre de santé de Gasorwe avant d’être transféré le même jour à l’hôpital de Muyinga en raison de la gravité des lésions subies. L’état de santé de la victime qui urine du sang quand il va au petit besoin reste très critique.

### **C. Atteintes au droit à la liberté de mouvement : Arrestations arbitraires et détentions**

*Les victimes des atteintes au droit à la liberté sont généralement visées parce qu'elles appartiennent à des organisations de la société ou à des partis politiques d'opposition et particulièrement les membres du parti CNL ou toute autre personne soupçonnée d'être opposée au pouvoir. Ces arrestations et détentions arbitraires sont opérées par des agents de la Police, du SNR, des éléments de la milice imbonerakure et parfois par des magistrats qui se plient aux injonctions des autorités politico-administratives. Les exemples suivants illustrent cette réalité.*

#### **1. Cas d'arrestations arbitraires opérées par des policiers**

- En date du 22 février 2023, 23 personnes dont des responsables d'une ONG locale de lutte contre le VIH-Sida et qui promeut l'entrepreneuriat des jeunes « MUCO » ont été arrêtées alors qu'elles étaient dans un séminaire sur « l'entrepreneuriat des jeunes » par des dizaines de policiers et d'agents du Service national de renseignement dirigés par l'OPJ Fulgence Minyurano, au siège de l'organisation à Gitega.

Lors d'une fouille-perquisition des bureaux de l'organisation, seuls des préservatifs, outil didactique dans la sensibilisation de lutte contre le Sida ainsi que des documents sur les droits des homosexuels ont été saisis.

Ce n'est qu'après 13 jours de garde à vue en violation de l'art. 34 du CPP<sup>21</sup> qui fixe à 7 jours francs la durée de la garde à vue de Police judiciaire que les 23 personnes ont toutes été mis sous mandat d'arrêt en date du 06/03/2023 par Joseph Désiré Nduwayezu, officier du Ministère publique près la cour d'appel de Gitega, les accusant d'homosexualités (art. 590 CP. L.II).

L'homosexualité étant le fait de « *faire des relations sexuelles avec une personne de même sexe* », n'étant pas surpris en flagrant délit, sans aucune preuve tangible de l'infraction retenue contre elles, il est clair que ces personnes ont été arrêtées sur fond de suspicions ce qui, au terme de l'art. 154 du CPP, ne peut fonder une détention : « *La liberté étant la règle et la détention l'exception, l'inculpé ne peut être mis en état de détention préventive que s'il existe contre lui des indices suffisants de culpabilité et que les faits qui lui sont reprochés paraissent constituer une infraction que la loi réprime d'une peine d'au moins une année de servitude pénale* »

- Le 15 mars 2023, Sylvain Gashindi, chef de la colline de Mutambara de la zone de Gatete, en commune et province de Rumonge, a été arbitrairement arrêté par la police et détenu au cachot du commissariat provincial de la police. Selon des témoins, Sylvain Gashindi a été arrêté par le commissaire provincial de la police à

---

<sup>21</sup> Code de procédure pénale.

Rumonge qui l'a incarcéré après un bref interrogatoire mené par un officier de police judiciaire.

Cette arrestation a fait suite à une plainte déposée par un certain Jonathan Majid qui accusait, sans preuve, la victime d'avoir couché avec sa femme. Des sources locales ont estimé que le véritable mobile de l'arrestation de Sylvain Gashindi serait lié à des conflits fonciers qui existent entre eux.

Il s'agit d'un cas notoire d'arrestation et de détention arbitraires de Sylvain Gashindi et demande sa libération immédiate car, même si l'infraction d'adultère devait être établie contre le présumé complice, il n'y aurait pas eu la nécessité de le placer en garde à vue du moment qu'en vertu de l'article 550 du code pénal en vigueur au Burundi qui prévoit «*une amende de vingt à cent mille francs burundais* », car le législateur n'a prévu aucune peine de servitude pénale pour cette infraction.

- Dans la journée de dimanche 11 juin 2023, treize (13) militants du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés au centre de négoce de Butare de la commune d'Itaba en province de Gitega (centre du Burundi) par des responsables administratifs locaux et la police locale qui les ont conduits au cachot du commissariat communal de la police où ils ont été arbitrairement détenus sur de fallacieuses accusations d'avoir tenu une réunion illégale.

Selon des témoins sur place, ces membres partageaient un verre de bière dans un bar au centre de négoce de Butare et ont été triés sur la base de leur appartenance politique, parmi les autres clients qui étanchaient leur soif. Des biens ont été même confisqués à certains parmi eux comme une moto, des téléphones portables.

- Dans la petite matinée de jeudi 9 novembre 2023 vers 4 h 30 min, un enseignant de l'école fondamentale de Muhuta I connu sous le nom de Ildephonse Nderagakura a été arrêté à son domicile situé sur la colline et zone de Gitaza de la commune de Muhuta, en province de Bujumbura (ouest du Burundi) par des policiers accompagnés de jeunes Imbonerakure.

Selon des sources en provenance des membres de sa famille, Ildephonse Nderagakura a été accusé de ne pas avoir une toilette à siège à l'intérieur de sa maison. Toutefois, selon des sources de son voisinage, la victime a été arrêtée à cause de son militantisme au parti FRODEBU<sup>22</sup> et que son arrestation s'inscrit dans le cadre d'actes d'intimidation pour le faire adhérer de force au parti CNDD-FDD.

- Dans la journée de samedi 23 décembre 2023, six militants du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés par la police sur la colline de Gatika de la zone de Rukeco

---

<sup>22</sup> Front pour la Démocratie au Burundi.

en commune de Busiga de la province de Ngozi (nord du Burundi). Il s'agit de Léonard Ndikumasabo, Denise Ndayikengurukiye, Médiatrice Bizimana, Simon Misago, Donatien Bihute et de Raphaël Niyobuhungiro.

Selon des sources locales, les six militants se trouvaient dans une réunion de leur association au moment où ils ont été surpris par la police qui les a accusés de tenir une réunion illégale de leur parti. Les mêmes sources ont précisé que les six militants du CNL ont d'abord été conduits au cachot de la zone de Rukeco avant d'être transférés le même jour pendant la nuit vers 21 heures au cachot de la Police judiciaire à Ngozi.

## **2. Cas d'arrestations arbitraires opérées par le SNR**

- Un militaire à la retraite ayant servi dans l'ex-FAB<sup>23</sup>, Elvis Nzigamasabo, a été maintenu en détention arbitraire pendant deux semaines depuis le 12 janvier 2023 au commissariat provincial de la police à Mwaro. Selon des témoins, le militaire en retraite a été arrêté à Kibumbu en commune de Kayokwe de la même province de Mwaro par des agents du Service National de Renseignement (SNR) et a été conduit au cachot de la police en commune de Kayokwe avant d'être transféré au cachot du commissariat provincial de la police.

Les mêmes sources ont révélé qu'Elvis Nzigamasabo a été accusé sans preuve de fournir des informations aux médias burundais en exil et que son téléphone portable a été saisi pour être fouillé.

- Le 14 février 2023, quatre défenseurs de droits humains ont été arbitrairement arrêtés par des agents de renseignement à l'aéroport international de Bujumbura alors qu'ils s'appêtaient à prendre un avion en direction de Kampala en Ouganda pour participer à une réunion avec des partenaires. Il s'agit de Me Sonia Ndikumasabo (présidente de l'Association des Femmes Juristes du Burundi « AFJB »), Audace Havyarimana (représentant légal de l'Association pour la Paix et la promotion des Droits de l'Homme « APDH ») ; Sylvana Inamahoro (directrice exécutive de l'APDH) et Marie Emerusabe (coordinatrice générale de l'AFJB).

Selon des témoins, les quatre activistes des droits de l'homme ont été directement conduits dans un cachot au siège du SNR. Des sources locales ont confirmé qu'une cinquième personne, connue sous le nom de Prosper Runyange, coordonnateur du projet foncier au sein de l'APDH, a en outre été arrêtée à Ngozi, dans le nord du pays, plus tard dans la journée de mardi sur un mandat du procureur et qu'elle a passé la nuit dans un cachot de police à Ngozi avant d'être transférée au cachot du SNR à Bujumbura mercredi matin.

D'après la déclaration du ministre de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique, Martin Niteretse, ils étaient accusés à

---

<sup>23</sup> Forces Armées Burundaises.

tort d'avoir des fonds non justifiés pour financer le terrorisme et de travailler de commun accord avec une organisation non gouvernementale (ONG), Avocats Sans frontières (ASF), qui s'est retirée du Burundi en décembre 2018 après la suspension de ses activités par le Conseil national de sécurité. Cette ONG qui avait enregistré 20 ans de présence ininterrompue au Burundi a été indexée d'avoir continué à travailler avec les organisations de la société civile agréées et non agréées.

Les 5 défenseurs des droits humains ont été transférés à la prison centrale de Mpimba à Bujumbura après avoir été auditionnés par un officier du Ministère public dans l'après-midi de jeudi 16 février 2023. Ils ont été libérés le 28 avril 2023 après avoir comparu, le 27 février, devant le Tribunal de Grande Instance de Ntahangwa en itinérance à la prison centrale de Mpimba.

- En date du 10 avril 2023, le nommé Pacifique Mahoro, un activiste des droits des handicapés et employé de l'entreprise Brarudi a été arrêté par des agents du SNR à Ruziba de la commune Kabenzi de la province Bujumbura. Il se rendait à l'ouverture solennelle du centre d'encadrement des enfants handicapés. Il a été arrêté sans titre, sans être communiqué des motifs de son arrestation, détenu dans un endroit tenu secret sans communication avec sa famille, ce qui est contraire aux dispositions des articles 35 et 36 du CPP du Burundi.
- Dans la matinée de jeudi 4 mai 2023, Jean Marie Ndayishimiye, le responsable des jeunes du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) sur la colline de Musenyi en commune de Mpanda de la province de Bubanza (nord-est du Burundi), a été arbitrairement arrêté dans la même localité par le responsable provincial du Service National de Renseignement (SNR). Selon des sources locales, après avoir été gravement torturé, il a été conduit au cachot de la police au commissariat communal de police à Bubanza où il a été détenu seul dans la cellule des femmes. Selon les mêmes sources, les mobiles de son arrestation ne lui ont pas été communiqués et aucune visite ne lui était autorisée.
- Dans la soirée de vendredi 15 septembre 2023, Alexandre Nindorera alias Buyoya a été enlevé par des policiers en uniforme alors qu'il se trouvait dans un bistro situé sur la colline et zone de Buringa de la commune de Gihanga, en province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) et l'ont conduit à bord d'une camionnette à vitres teintées vers une destination inconnue.

Selon des sources locales, après plusieurs jours de recherche infructueuse dans plusieurs cachots de la province de Bubanza et de la mairie de Bujumbura, son épouse a finalement appris que son mari était détenu au cachot du quartier général du SNR. Bien qu'elle se soit rendue au lieu de détention pour s'enquérir de l'état de santé de son mari qui souffre d'une maladie chronique, elle n'a pas eu l'autorisation de le voir.

Il importe de rappeler à ce propos que l'article 36 de la loi n°1/09 du 11 mai 2018 portant modification du Code de procédure pénale dispose que « *Tout Officier de Police Judiciaire a l'obligation d'informer la famille de la personne gardée à vue ou toute autre personne intéressée de la mesure dont elle est l'objet et du lieu de garde à vue.* »

La même loi prévoit, en son chapitre 2 que « *les seules rétentions autorisées par la loi sont la garde à vue, la rétention prévue à l'alinéa 2 de l'article 15 ainsi que les rétentions de sûreté prévues aux articles 41 à 43* » et précise que « *la rétention effectuée hors ces cas constitue l'enlèvement et les atteintes portées aux droits garantis aux particuliers tels qu'ils sont prévus par le Code Pénal* ».

- Dans la nuit de dimanche 27 août 2023, Fidèle Nkurunziza a été arrêté dans un bistro au chef-lieu de la province de Bururi par le responsable du Service National de Renseignement dans cette province du sud du pays sur l'ordre du chef de cabinet du gouverneur, Juvent Ndayikeza.

Selon des témoins, alors qu'ils étaient visiblement en état d'ébriété, les deux hommes se sont échangés de propos vexants. Par la suite, le chef de cabinet du gouverneur de province de Bururi, Juvent Ndayikeza, se sentant froissé dans son amour-propre, a appelé le responsable du SNR dans cette province et a accusé Fidèle Nkurunziza, connu dans le milieu comme un activiste des droits de l'homme, de l'avoir injurié.

C'est ainsi qu'il a été immédiatement arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Bururi. Les mêmes sources ont précisé que Fidèle Nkurunziza a été transféré mercredi 30 août à la prison de Bururi, après avoir été injustement accusé d'avoir proféré des injures à caractère ethnique envers le chef de cabinet du gouverneur de Bururi.

Concernant cette infraction, il importe de préciser que le code pénal dispose que « *Quiconque a injurié publiquement une personne est puni d'une servitude pénale d'un mois à un an et d'une amende de dix mille à cent mille francs burundais ou d'une de ces peines seulement* » (article 265).

Quant à l'infraction de l'aversion raciale, l'article 266 du code pénal dispose que « *Quiconque a manifesté de l'aversion ou de la haine raciale ou ethnique ou aurait incité ou encouragé, ou commis un acte de nature à provoquer cette aversion ou cette haine, est puni d'une servitude pénale de six mois à deux ans et d'une amende de dix mille à cent mille francs burundais ou d'une de ces peines seulement* »

- Dans la matinée de jeudi 6 juillet 2023, Jean-Claude Ndayisenga, un brigadier de police affecté la police des Migrations à l'aéroport international Melchior Ndayaye (ouest du Burundi), a été arbitrairement arrêté par des agents du Service National de Renseignement après le passage de l'opposant politique et parlementaire Agathon Rwasa, président du parti CNL, pour son voyage à

destination du Zanzibar en République Unie de Tanzanie. Il a été directement conduit au cachot du SNR au quartier général de ce service sur des accusations d'avoir laissé Agathon Rwasa franchir les frontières nationales.

Il s'agit d'une arrestation arbitraire du policier Jean-Claude Ndayisenga qui devait être libéré immédiatement étant donné que le président du parti CNL jouit de ses droits civils et politiques, y compris son droit à la liberté de mouvement.

- Dans la matinée de dimanche 19 novembre 2023, trois militants du parti CNL (Congrès National pour la Liberté) connus sous les noms de Pascal Nyambere, Joselyne Dyna Vyizigiro et Epitace Ndayikengurukiye ont été arrêtés par des agents du SNR dans la capitale politique de Gitega (centre du Burundi), à proximité d'un hôtel où se tenait une réunion organisée par deux responsables d'une faction rebelle de ce parti, Immaculée Ntacobakimvuna et Thérèse Manirambona.

Selon des témoins, les trois militants ont été conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Gitega où ils ont été interrogés sur leur tentative de perturbation d'une réunion, avant d'être relâchés le lendemain.

Cette arrestation résulte de l'intolérance politique du parti CNDD-FDD (Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie) vis-à-vis des partis de l'opposition, plus particulièrement à l'approche des échéances électorales. Comme par le passé, les ténors de ce parti présidentiel procèdent toujours par la division des partis de l'opposition en ailes dissidentes, un phénomène connu au Burundi sous le néologisme de « Nyakurisation » qui n'a épargné aucun parti politique de l'opposition.

### ***3. Cas d'arrestations arbitraires opérées par les magistrats***

- Trois juges du Tribunal de grande instance de Bururi, Léonard Nizigiyimana, Antoine Ngendakumana et Irène Mukeshimana, ont rendu une ordonnance en chambre de conseil tenue le 20 juillet 2023 dans les enceintes de la prison de Murembwe en province de Rumonge, accordant la liberté provisoire à huit détenus poursuivis dans le dossier des attaques à la machette commises depuis avril dernier en province de Bururi. Étrangement, ces trois juges ont été arrêtés le mercredi 16 août 2023 et ont été détenus à la prison de Bururi pour uniquement avoir décidé de la liberté provisoire de ces 8 détenus.

Ils ont rejoint à la prison le Lieutenant-colonel de police Patrice Nkurikiye (directeur de la prison centrale de Murembwe), Florence Nimbona (cheffe du service juridique à la même prison) et Pélagie Nindamutsa (secrétaire au service juridique) qui ont été arrêtés le 9 août 2023 et immédiatement conduits au cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge pour simplement avoir exécuté cette ordonnance de liberté provisoire.

Par la suite, un substitut du procureur général près la cour d'appel de Bururi a

requis le 14 août 2023 contre eux une peine de servitude pénale de 7 ans et 6 mois et une amende d'un million de francs burundais (1.000.000 FBU) pour « *facilitation d'évasion des 8 détenus bénéficiaires de la liberté provisoire et complicité de perturbation de la sécurité au Burundi* ».

- En date du 12 juillet 2023, Christella Ndayishimiye, une élève en troisième année du secondaire dans la section des langues au Lycée communal Mugendo en commune de Ntega de la province de Kirundo (nord du Burundi), a été arbitrairement et illégalement détenue dans la prison de Ngozi sur une ordonnance de mise en détention préventive prise par des juges du tribunal de grande instance de Kirundo accusant la victime de « *violation du secret professionnel* » au moment où elle avait dénoncé le harcèlement sexuel et une tentative de viol par l'ancien directeur de son école, Oscar Nemeyimana.

Selon des témoignages en provenance de la localité, cette élève avait écrit une lettre le 6 mars 2023 où elle expliquait les raisons de son abandon scolaire : avoir refusé les rapports sexuels avec le directeur de cet établissement, Oscar Nemeyimana. Dans la suite, elle avait demandé que sa sécurité soit assurée, en raison des menaces de mort qui pesaient sur elle à cause d'un procès qu'elle avait engagé sans succès contre son ancien directeur qui avait tenté de la violer. Par la suite, dans une correspondance du 27 juin 2023 qu'elle a adressée au gouverneur de Kirundo, la jeune fille affirmait que différentes autorités ne l'ont pas écoutée pour statuer sur son dossier.

- La Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a révélé au public un cas de trois cent soixante (360) personnes détenues sans dossiers dans des conditions particulièrement inhumaines au cachot du commissariat municipal de police en mairie de Bujumbura situé dans les locaux de l'ex-Bureau Spécial de recherche (BSR) lors de sa visite sur les lieux, le 12 octobre 2023. Il s'agissait de 322 hommes, 38 femmes avec des enfants de moins de trois ans. Toutes ces personnes étaient détenues dans un cachot ayant une capacité d'accueil de 46 personnes, soit un taux d'occupation de plus de 166%, avec une seule toilette remplie et un seul robinet tari.

Sur son compte X du 12 octobre 2023, la CNIDH affirmait avoir été accompagnée au cours de cette visite par le procureur général de la République et trois procureurs de la République des parquets de Ntahangwa, de Mukaza et de Muha en mairie de Bujumbura et regrettait qu'ils aient demandé en vain la libération de ces personnes détenues arbitrairement, en plus des traitements cruels, inhumains et dégradants. En effet, Lieutenant-colonel de police Jacques Nijimbere s'est opposé à toute libération alors que, normalement et en vertu des dispositions pertinentes du code de procédure pénale burundais (notamment en ses articles 1, 2, 85 et 90), le Ministère public « dirige et contrôle les activités des officiers de police judiciaire ».

#### **D. Enlèvements et disparitions forcées**

*Ce phénomène d'enlèvement par des inconnus est récurrent sans que les services de l'ordre ou la justice ne mettent la main sur les criminels.*

*Puis, des fois, les policiers du Service National de Renseignement opèrent des arrestations arbitraires suivant le même mode opératoire d'enlèvement, ce qui laisse supposer une éventuelle complicité des malfaiteurs avec des services de police ou de renseignement. Ces derniers détiennent parfois leurs victimes dans des lieux secrets en violation des articles 35 et 36 du code de procédure pénale relatif à la garde à vue et à la communication aux familles des prévenus sur l'objet et le lieu de la garde à vue.*

*Il importe de souligner que l'article 257 du code pénal, alinéa 4 dispose que « **Si l'enlèvement ou la séquestration a été exécutée par un membre des corps de défense et de sécurité, le coupable est puni de la servitude pénale de vingt à trente ans** ».*

*Les cas suivants illustrent cette situation préoccupante :*

- En date du 11 avril 2023, vers 18h30, Janvier Ngendakuriyo, ancien employé de l'Assemblée Nationale, a été enlevé alors qu'il était chez lui, à Gatunguru, commune Mutimbuzi de la province Bujumbura. Il a été embarqué dans une voiture de marque « Probox » par des personnes qui n'ont pas décliné leur identité, ni révélé le motif de son arrestation et a été conduit dans un endroit qui n'a pas été communiqué à sa famille, ce qui, en tout est une violation des dispositions des articles 35 et 36 du CPP du Burundi.
- Dans la matinée du 10 mai 2023 vers 8 heures, Haruna Mustafa, un membre influent de la ligue des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD, tombé en disgrâce en 2022, a été enlevé à l'hôtel Villa Dubaï en province de Gitega (centre du Burundi) par des agents du SNR et a été embarqué *manu militari* à bord d'une camionnette de couleur blanche aux vitres teintées immatriculée EA0507.

Selon des témoins, deux hommes en tenue civile armés de pistolets, accompagnés de deux autres en tenue policière, ont débarqué de la camionnette tandis que trois autres personnes sont restées dans le véhicule. Ils ont alors demandé de leur indiquer la chambre dans laquelle avait logé Haruna Mustafa et l'ont tiré du lit pendant qu'il dormait encore. Ils l'ont ensuite embarqué à bord de cette camionnette et sont repartis assis sur lui. Plus tard, les membres de sa famille l'ont

cherché aux cachots de la police et du SNR à Gitega et à Bujumbura, mais en vain.

- Dans la journée de mardi 23 mai 2023, un militant du parti CNL connu sous le nom de Phocas Niyubuntu a été enlevé par des agents du SNR, dont certains portaient l'uniforme de la police anti-émeute, sur la colline de Buhinga de la zone de Munini en commune et province de Bururi (sud du Burundi). Selon des témoins, Phocas Niyubuntu étanchait sa soif avec des amis dans un bistro de la localité lorsque deux hommes en tenue civile l'ont arrêté et embarqué sans ménagement à bord d'une camionnette Toyota double cabine aux vitres teintées vers une destination inconnue
- Au crépuscule de vendredi 27 octobre 2023, vers 18 heures, un boucher et militant du Congrès National pour la Liberté (CNL) connu sous le nom de Jérôme Ndikuriyo a été enlevé au niveau de la 12<sup>ème</sup> avenue de la colline et zone de Buringa en commune de Gihanga de la province de Bubanza (nord-ouest du Burundi) par le commissaire communal de la police à Gihanga prénommé Marc. Selon des témoins, Jérôme Ndikuriyo, originaire de la province de Gitega (centre du Burundi), a été embarqué à bord d'une camionnette pick-up de la police vers une destination inconnue.
- Dans la journée de mercredi 13 décembre 2023 vers 13 heures, le nommé Samuel Rudahinyuka, enseignant à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) et doctorant à l'Université du Burundi, a été enlevé près du campus de Kamenge à la fin des cours à l'Ecole doctorale et au moment où il s'apprêtait à entrer dans sa voiture. Selon des témoins, ses ravisseurs se trouvaient à bord d'une camionnette blanche Toyota Hilux double cabine à vitres teintées, sans plaque d'immatriculation.

### ***E. Violences sexuelles basées sur le genre***

*Les violences sexuelles constituent une grave atteinte aux droits de l'homme. Ses conséquences détruisent la victime sur le plan physique, psychologique et social.*

*Quelquefois, dans le but de fausser les démarches des enquêtes judiciaires, les victimes sont assassinées et la majorité des victimes sont des élèves mineures. Ce crime est souvent commis par des auteurs non identifiés mais, lorsque les présumés coupables sont connus, ils sont généralement arrêtés et poursuivis en justice.*

- En date du 10 mai 2023, une fillette âgée de 5 ans aurait été violée par un homme connu sous le nom de Cyriaque Hakizimana, âgé de 46 ans, sur la colline de Gatwaro de la commune de Rutovu, en province de Bururi. Selon des sources locales, les parents de la victime ont alerté les autorités administratives et policières locales qui sont vite intervenues et ont procédé à l'arrestation du

préssumé auteur. Cyriaque Hakizimana a été immédiatement conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Bururi.

- En date du 22 mai 2023, vers 21 heures, en province de Gitega, deux jeunes filles, Médiatrice Irankunda, âgée de 18 ans, et Sierra Iteriteka, âgées de 17 ans, ont été grièvement passées à tabac dans la capitale politique par deux Imbonerakure connus sous les noms de Don Divin Nduwimana et de Jean Pierre Nkurunziza pour avoir refusé de coucher avec eux.

Selon des sources locales, Médiatrice Irankunda, élève au Lycée Christ-Roi de Mushasha et Sierra Iteriteka, élève au Lycée de la COMIBU<sup>24</sup> ont été conduites à un endroit de « *correction* », communément appelée « *Kwidodero* », dans une petite brousse située tout près du Centre des sourds-muets de Mushasha par ces deux Imbonerakure qui les ont gravement torturées à coups de gros bâtons pour les punir de leur refus de coucher avec eux. Les deux victimes ont, entre autres, été grièvement blessées au niveau du dos et des jambes et ont été admises à la Polyclinique médicale « Ubuzima » située au quartier de Yoba à Gitega pour des soins intensifs.

Les mêmes sources indiquent que les deux imbonerakure, Don Divin Nduwimana qui est aussi un administratif à la base bien connu pour ses bavures commises pendant la nuit au cours des patrouilles des Imbonerakure, et Jean Pierre Nkurunziza, un chauffeur à la Brigade anti-corruption, ont été arrêtés le lendemain du double crime par la police par le commissariat provincial de la police à Gitega.

- Dans la nuit de lundi à mardi 7 novembre 2023, une fille connue sous le nom de Concilie Butoyi a été grièvement blessée à coups de couteaux par des individus non identifiés à son domicile sis à la sous-colline de Gasunu de la colline de Rushanga, en commune de Bugendana de la province de Gitega (centre du Burundi).

Selon des sources locales, des voisins de Concilie Butoyi ont constaté que la porte arrière de la maison était entrouverte et se sont mis à appeler la victime sans succès. C'est ainsi qu'ils sont entrés à l'intérieur de la maison pour constater que la victime gisait dans une mare de sang dans un état très critique, avec des blessures béantes au niveau de la tête et du cou. Les mêmes sources ont précisé que la victime a également été violée avant d'être poignardée et qu'elle a été évacuée le lendemain matin au centre de santé VISPE<sup>25</sup> de la zone de Mutoyi de la même commune de Bugendana.

- Dans la journée de mercredi 22 novembre 2023, M.N., une jeune domestique âgée de 17 ans, a été collectivement violée par un groupe de trois jeunes adolescents, Rodrigue Irakoze (18 ans), Fiacre Irakoze (18 ans), et Bonfils

---

<sup>24</sup> Communauté islamique du Burundi.

<sup>25</sup> Volontari Italiani Solidarietà Paesi Emergenti (Volontaires Italiens Solidarité Pays Emergents).

Cubahiro (15 ans) au quartier de Kanyenkoko dans la commune et province de Rumonge (sud-ouest du Burundi).

Selon des sources locales, la victime s'est rendue au domicile d'un de ces jeunes gens sur son invitation. A la fin, la visite a mal tourné au moment où les trois jeunes gens l'ont violée successivement après l'avoir bien immobilisée et ont pris soin de filmer la scène horrible comme le prouve une vidéo qui a circulé sur les réseaux sociaux.

SOS-Torture Burundi a appris par la suite que Rodrigue Irakoze et Fiacre Irakoze ont été condamnés par le tribunal de grande instance de Rumonge le 24 novembre 2023 dans un procès de flagrance à 30 ans de servitude pénale principale pour viol et cybercriminalité commis contre une jeune fille de plus de 17 ans. Les deux jeunes hommes devront également verser une somme de 10 millions de francs burundais pour indemnisation à la victime et payer une amende de 500 mille à verser au trésor public.

De son côté, Bonfils Cubahiro a bénéficié d'une circonstance atténuante liée à sa minorité et a été condamné à 3 ans de prison ferme pour les mêmes infractions. Il devra payer 5 millions de francs burundais de dommages et intérêts à la victime en plus d'une amende de 40 mille de francs burundais à verser au trésor public tandis que le téléphone portable utilisé par les auteurs comme un moyen de commettre l'infraction de cybercriminalité a été saisi et le produit de sa vente sera versé au trésor public.

### III. CONCLUSION

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité des violations des droits de l'homme prévalant depuis l'éclatement de la crise de 2015. Le discours positif, toujours tenu par les autorités, à commencer par le Chef de l'Etat, sur le respect des droits de l'homme par le Gouvernement du Burundi ne fait que voiler les multiples violations des droits humains dans un contexte d'impunité et sur fond d'instrumentalisation de l'institution judiciaire à des fins répressives des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes et des militants des partis de l'opposition.

La non-coopération ou la mauvaise collaboration du Gouvernement du Burundi avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme comme le Rapporteur Spécial des droits de l'homme ou le Comité des droits de l'homme, est un indicateur évident de manque de volonté politique dans la mise en œuvre des instruments de promotion et de protection des droits de l'homme adoptés et ratifiés par l'Etat du Burundi.

En conséquence, les violations des droits de l'homme s'érigent de plus en plus en mode de gouvernance à l'abri des critiques de médias et d'une société civile indépendante réduits au silence, ce qui favorise davantage l'impunité de multiples violations relevées dans le présent rapport, surtout lorsque les auteurs présumés sont des agents étatiques ou leurs complices parmi les jeunes Imbonerakure du parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

C'est dans ce contexte que le nouveau processus électoral de 2025 et 2027 évolue avec la mise en place de la nouvelle équipe de la Commission Nationale Electorale Indépendante, sans consensus entre partenaires politiques, notamment le principal parti de l'opposition CNL d'Agathon Rwasa, dont les activités sont abusivement suspendues, depuis juin 2023, par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Le Gouvernement est donc appelé à tout mettre en œuvre pour élargir l'espace démocratique et rétablir le dialogue inclusif, franc et sincère avec ses partenaires politiques se trouvant à l'intérieur du pays comme en exil, en vue de créer des conditions suffisantes d'apaisement et de prévention des violations préoccupantes des droits humains observées lors des précédents processus électoraux de 2020 et surtout de 2015.

Sur le plan régional, le Gouvernement devait normaliser les relations avec le Rwanda et rétablir la circulation des biens et des personnes en privilégiant la voie du dialogue à travers notamment le « *Mécanisme Conjoint de Vérification Elargi* » (MCVE) de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lac (CIRGL) qui surveille et mène des enquêtes sur les incidents transnationaux de sécurité.

Au niveau international, le même dialogue avec les partenaires du Burundi reste incontournable à travers la coopération internationale fondée sur la promotion de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance dans tous les secteurs de la vie socio-économique et politique du pays et sur la collaboration effective avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits humains.

## **IV. RECOMMANDATIONS**

### **A. Au Gouvernement du Burundi**

- Libérer tous les prisonniers arbitrairement détenus dont la journaliste Floriane Irangabiye de la radio en ligne « Igicaniro » ;
- Assainir le climat socio-politique en levant toutes les entraves à l'exercice et à la jouissance des droits et des libertés reconnues par la constitution du pays et les instruments que le Burundi a ratifiés, garantissant spécialement les libertés d'opinion, d'association, de presse, de réunion pacifique, etc. ;
- Elargir l'espace démocratique en annulant tous les mandats d'arrêt à caractère politique lancés injustement contre des opposants politiques réels ou présumés, des défenseurs des droits de l'homme, des journalistes ;
- Appliquer rigoureusement les dispositions pertinentes du code de procédure pénale en diligentant des enquêtes pour identifier et punir les auteurs des crimes liés au phénomène préoccupant de corps abandonnés ;
- Mettre définitivement fin aux abus de la milice Imbonerakure en multipliant des actes de poursuite, timidement entamés, contre certains d'entre eux qui se rendent coupables d'actes contraires à la loi ;
- Favoriser la voie du dialogue avec le Rwanda en vue de rouvrir les frontières terrestres dans l'intérêt des populations respectives des deux pays ;
- Reprendre la coopération effective avec les instances internationales de protection des droits de l'homme et permettre la poursuite des enquêtes sur les crimes commis depuis 2015 et les visites au Burundi du Rapporteur Spécial sur la situation des droits de l'homme au Burundi.

### **B. Aux pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est**

- Respecter les droits des réfugiés burundais se trouvant dans leurs pays en se gardant notamment de les refouler ou de les soumettre à de mauvaises conditions en vue de les forcer au rapatriement en violation des conventions internationales pertinentes;
- Relancer les initiatives de dialogue inclusif sur la réhabilitation de l'Accord d'Arusha suite à l'arrêt de la Cour de l'EAC du 25 novembre 2021 invalidant le troisième mandat du feu président Pierre Nkurunziza qui est à la base de la crise de 2015 dont les effets néfastes se poursuivent.

### **C. A la communauté internationale**

- Rester attachée aux valeurs et aux principes des droits humains et de la bonne gouvernance dans le dialogue politique avec le Gouvernement du Burundi en matière de relance effective de la coopération ;
  - Maintenir notamment à l'agenda du dialogue la coopération du Burundi avec les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme et plus particulièrement le Rapporteur Spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Burundi ;
  - Maintenir le soutien du mandat et de l'œuvre de la Cour Pénale Internationale (CPI) sur le Burundi pour la poursuite des enquêtes et l'ouverture de poursuites afin de mettre fin à l'impunité au Burundi.
-